

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7114 & 7115
 vendredi 26 décembre 2025
 vendredi 2 janvier 2026



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS



Rétro annuelle

Era u 2025

P5 À 26

Photos U Manon Perelli / Edgar Beltrán, The Pillar, aber Jérôme Badwan • Creative Commons

OPINIONS P4 Lingua

EN BREF ET EN CHIFFRES P27 Connaissance de la langue corse

AGENDA P30 et toponymie

POLITIQUE P31 (INZECCA, INCISA) P28

1,75€



9 201671 131753

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ON DOIT SOUhaitER
LA BONNE ANNÉE
COMME ON DOIT DIRE
JOYEUX NOËL

MÊME SI
ON N'Y CROIT PLUS



PACIÈ SALUTÀ À TUTTI!

N° 7114 & 7115 •
26 décembre 2025 & 2 janvier 2026

À LA UNE



RÉTRO ANNUELLE
ERA U 2025

PAGES 5 À 26

EN BREF ET EN CHIFFRES

P27

LINGUA

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

P28

AGENDA

P30

CRUNACA IMPISRATA

P31

ANNONCES LÉGALES

PII

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication - Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aullelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1026 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Legal Bastia

À MODU NOSTRU

Sarà peghju?

Paci è saluta, cari lettori! Chì l'annu novu vi purtessi gioia è belli mumenti à fiancu à i vostri. Hè tuttu ciò ch'è no vi pudemi prigà. A famiglia, quand'ella hè impastata d'amori veru, hè una ricchezza chì ci voli à priservà. Soprattuttu s'ella hè una zona di cunfortu di pettu à u mondu attuali, cù tutti l'angosci chì ci ponni assaltà. Ci si pari chì più s'avanza in issu vintunesimu seculu, più i nostri anni sò fatti d'incertezzi, di minacci è d'insicurità à tutti i nivelli. À u nivellu di a saluta, c'hè da dumandassi s'è no ùn divintaremi micca com'è i Stati Uniti, induva a carta bancaria hè maestra pà fassi curà. Podassi ch'ellu sarà u casu ancu quì, è chì a carta Vitale ùn sarà più cà un ricordu beatu da quì à pocu. Da un'antra banda, ùn s'hè mai pagatu tantu caru pà fà a spesa, senza mancu fà scimità. Una situazioni chì si risenti ancu di più in Corsica, cù u prezzi « turistu » chì si praticheghja dipoi un mumentu tuttu l'annu inde a grandi distribuzioni. Ùn parlemu micca di l'essenza è di u gasoil nant'à un'isula induv'elli sò numarosi à tichjassi cù i soldi di l'automobilisti, mentri chì a TVA hè 7 punti più bassa cà in cuntinenti [13 % contr'à 20 %]. L'accessu à a vendita d'appartamenti o di casi hè sempri cusì ristrettivu pà i Corsi chì ùn vincini micca una furtuna, soprattuttu i ghjovani. Quand'è vo andeti in certi magazeni, vi si pari d'un essa mancu più in Corsica, quando una vindarola vi dumanda di *Quand'è vo andeti in certi ripeta a vostra casata parchì ùn la capisci micca è ch'ella ùn hè mancu più in Corsica,* mancu appena capaci di scriva- *quandu una vindarola la.* Pegħju, quand'è vo vi ritruve- *vì dumanda di ripeta a vostrati à parlà corsu cù calchissia in casata parchì ùn la capisci carrughju,* pudeti veda affaccà *micca è ch'ella ùn hè mancu un ghjunghjiticciu o un corsu appena capaci di scrivala.* impinzutitu chì vi dumanda: « *ma chì lingua parleti è di chì urighjini seti?* » Infini, s'è no ci alluntanemi da i nostri cunfini, a paura di veda certi scemi à u capu di paesi tamanti piglià decisioni radicali pà l'avvena di u mondu ferma bella prisenti. Senza parlà di i problematici ambientali, incù una pianetta chì vedi i so dui pulmoni - i furesti è l'oceanici - fassi brusgià è pulluà ogni ghjornu di più. Hè par quissa o belli chì ci voli à mantena u pocu chì ci ferma par ùn dissì sempr à ogni capu d'annu: « *pudaria essa ancu pegħju stavolta?* » ■

Santu CASANOVA

si passa calcosa... annant'à a reta

Dans la série «c'était mieux avant», on serait volontiers preneurs de témoignages vérifiés sur un temps où la période de Noël était vraiment propice à la trêve, la concorde, la fraternité. Voilà déjà longtemps que, chaque année à l'approche des fêtes, les magazines prodiguent des conseils pour que le réveillon familial ne dégénère pas en guerre de tranchées. Désormais, avec les réseaux sociaux, non seulement on élargit le terrain des hostilités mais on peut s'écharper bien avant et bien après le réveillon pour faire durer le plaisir, puisqu'il faut croire que beaucoup y prennent plaisir. Les sujets de discorde n'ont pas manqué. Il y a bien sûr eu les crèches, tradition que d'aucuns jugent menacée et même attaquée au prétexte qu'on devrait en voir partout, y compris dans les bâtiments publics. Noël, c'est ce moment irréel où des laïcs à poil dur mettent bruyamment en avant leurs «racines chrétiennes». Sans aller toutefois jusqu'à franchir le seuil d'une église ou à mettre en pratique les enseignements du Christ. Faut pas exagérer. Il y a eu quelques joutes sur l'étymologie de «Noël», entre ceux pour qui *Natalis dies* renvoie au culte du Sol invictus et ceux pour qui il ne peut que s'agir d'une référence à la naissance de Jésus. Puis nous avons eu droit à la séquence «ne dites pas», qui a fait un tabac dans les rangs de ceux qui, d'ordinaire, déplorent qu'«on peut plus rien dire». Ainsi l'expression «fêtes de fin d'année» pourtant usitée par tous depuis des lustres, est suspecte, voire carrément répréhensible. Elle serait un marqueur, ceux qui l'emploient ne pouvant être que des «islamo-gauchistes-wokes» pour qui le mot «Noël» serait ce que la kryptonite verte est à Superman. Aux dernières nouvelles, toutefois, on ne signale pas d'hécatombe dans les marchés d'hiver après que quelqu'un y ait lancé un «Joyeux Noël». Au registre international, il y a eu la fable des bûches de Noël, impitoyablement traquées en Algérie selon Cnews. Les médias algériens ont riposté avec des reportages sur les bûches vendues dans les pâtisseries d'Alger (dont une spéciale CNews) et les crèches de la Nativité dans les églises, comme la basilique Saint-Augustin d'Annaba ou la cathédrale du Sacré-Cœur d'Alger. Beaucoup de bruit pour rien. Et si peu de paix dans les coeurs. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

 **Shannon Seban** @ShannonSeban - 25 déc.
Répétez après moi @MarieMesmeur : « Joyeux NOËL ».

 **Thomas VDB** @TheThomasVDB - 25 déc.
Les personnes qui reprochent à ceux qui disent « Joyeuses Fêtes » de ne pas dire « Joyeux Noël » c'est le débat le plus mystérieux du moment pour moi

 **Shannon Seban** @ShannonSeban - 26 déc.
On peut donc dire Joyeux Noël ET Joyeuses fêtes. Pourquoi faire l'économie des mots ?

 **Danny Butterman** @danny_bttrmn - 26 déc.
Parce que "Joyeuses fêtes" inclut "Joyeux Noël".
Vous avez vraiment des combats particuliers.

 **Félix** @lef0uduTrain - 26 déc.
« JOYEUX NOËL à tous les gauchistes qui sont irrités d'entendre ces deux mots aujourd'hui !

 **Jasc** @jasc2025a - 27 déc.
C'est marrant ce fantasme qu'on les fachos de croire que les gauchistes ne souhaitent pas "Joyeux Noël"... Remarquez ça leur a permis d'alimenter "X" durant 3 à 4 jours

 **#ruedetrevise** @12janvier2019 - 9 déc.
Je soutiens l'installation des crèches de Noël.
Vive la France et ses traditions ! ❤️
Laissez-nous vivre

 **KadoKero** @KadoKero - 24 déc.
Vous avez remarqué les soi disant chrétiens qui veulent mettre des crèches dans toutes les mairies et qui s'imaginent que des gens veulent interdire Noël, ils ne parlent jamais de la messe de Minuit ?

 **La Cà d'Oro** @LCadoreau - 4h
Le mot Noël vient de Natale, Natalis : la naissance du soleil.
"Dies Natalis solis Invicti"

 **Félibre** @Filibre2 - 26 déc.
Exact. L'extrême droite a inventé de toutes pièces une « guerre » contre Noël : « joyeux noël », la bûche interdite en Algérie.

 **Algérie Infos** @Algérie_Infos - 22h
À Alger, une pâtisserie du quartier d'Audin a choisi l'humour pour répondre aux fantasmes relayés sur CNews : pour ridiculiser les propos de @gabriellecluzel sur une prétenue interdiction des bûches de Noël, l'enseigne lance une création baptisée la « bûche CNews »

HUMEUR

2026...

Un premier édito, une première responsabilité – ou peut-être, plus simplement, l'honneur de vous présenter des vœux, par bienveillance, mais aussi pour rester fidèle à une tradition millénaire. Il s'agit de ne pas oublier cet héritage de l'Antiquité, où il était de bon ton de célébrer le cycle du temps jusqu'à ce que Jules César, dans les années 40 avant J.-C, décide de fêter Janus, ce dieu aux deux visages, l'un tourné vers l'arrière, le passé et l'autre vers l'avant, l'avenir; et que le pape Grégoire XIII fixe définitivement cette célébration le premier janvier.

Alors, à l'image de Janus, ne restons pas figés sur le passé qui ne s'est pas encore effacé ici et là, tout en refusant de l'oublier afin de mieux cheminer et gardons cet espoir – même utopique – qu'un jour l'humanité apprenne enfin de ses erreurs. N'est-ce pas là l'essence même des vœux: des paroles, des écrits, qui n'engagent que celles et ceux qui choisissent de les respecter, pour eux-mêmes et pour autrui ?

Que nous souhaiter alors pour cette nouvelle année, sans avoir l'impression de nous mentir face aux secousses, aux bouleversements du monde ? Souhaitons-nous la santé, évidemment. Un vœu absolu pour préserver ce joyau afin ne pas dépendre de nos proches et pour librement continuer de les surprendre et de les chérir. Enfin, pour ne pas céder à la tentation d'un flot de paroles dicté par l'habitude, j'aimerais vous proposer un peu d'originalité: nous souhaiter de profiter de temps de silence dans le brouhaha du monde et le tumulte de nos pensées. Ce silence qui permet d'écouter cette « autre voix », introuvable sur les réseaux sociaux, et de plus en plus inaudible sous les discours de celles et ceux qui administrent. Une voix qui ne juge pas, qui n'écrase pas. Une voix qui nous invite à explorer les tiroirs de nos mémoires singulières et collectives afin de ne pas confondre dans le désordre ambiant, l'essentiel et le superflu. Que 2026, soit une année qui nous permette de retrouver, au cœur de nos urgences quotidiennes, nationales et mondiales, plus de justesse et beaucoup plus de sérénité. ■ **Dominique PIETRI**



Rétro Era u 2025

Ça y est ! La page est tournée, 2025 appartient au passé.

Récent certes, mais on en a au moins fini avec cette année qui s'est montrée si avare en motifs de se réjouir.

Trop de catastrophes naturelles, de conflits non résolus, de menaces sur une paix déjà toute relative, trop d'extrémismes.

Le fanatisme, d'où qu'il vienne, religieux comme politique, a tué à Bondi Beach, en Australie ; comme il a tué aussi bien Mélissa Hortman que Charlie Kirk, deux visages si diamétralement opposés de l'Amérique.

Racisme et antisémitisme ont gagné du terrain.

La France s'est installée dans une crise politique et son économie, sans être la plus désastreuse de la zone euro, n'affiche pas une santé florissante ; ses agriculteurs, déjà éprouvés, ont été confrontés à la dermatose nodulaire contagieuse qui, malgré des communiqués rassurants semble difficile à contenir, et la colère gronde.

Le cinéma a perdu Bertrand Blier, Graham Greene, Claudia Cardinale, Robert Redford, Diane Keaton et Rob Reiner, pour ne citer qu'eux.

La France a dit adieu à un de ses derniers monstres sacrés, Brigitte Bardot. Fake news et deepfakes ont proliféré sur les réseaux sociaux et, selon une étude publiée le 17 décembre 2052, le recours aux systèmes d'IA pourrait avoir généré une empreinte carbone comprise entre 32,6 et 79,7 millions de tonnes de CO₂ en 2025 (l'équivalent des émissions de la ville de New York), et une consommation d'eau de plus de 312,5 milliards de litres.

Quant à 2026, elle reste bien évidemment à écrire et il nous faudra résister à l'angoisse de la page blanche et à la tentation d'y inscrire n'importe quoi. Paci é saluta à tutti.

Maffia

Mentri si tomba è si manifestegħja, à chì ni semu di a lotta

Un si sarà podassi mai parlatu tantu di a maffia ind'è noi cà in u 2025. Prima, l'isula sana hè stata scuzzulata è cumossa à un puntu stremu, cù a nutizia di l'assassinu - u terzu dipoi u principiu di l'annu - di Chloé Aldrovandi, 18 anni, in u Ponte à a Leccia. Ci sarà vulsutu à aspettà ottu mesi pà truvà un omu, mettalù in asamini è imprighjunallu, suspittat d'avè trasportat una vittura arrubata da Marseglia fin'è in Corsica chì saria ghjuvata pà u criminu. St'umicidiu hè purtatu i cullettivi « A maffia innò, a vita iè » è « Massimu Susini » à chjamà di marzu scorsu à una manifestazioni contr'à u criminu organizatu. Avia adunitu trà 1500 è 3000 parsoni. Calchì ghjornu dopu, è mentri ch'ellu facia parti di u curteghju à quilla mubilizazzjoni, Pierre Alessandri, secretariu generali di u sindicatu agriculu Via Campagnola, si faci tumbà nant'à u so tarrenu, u spinu vultatu. I mesi passani, i malfatti cuntingueghjani, trà assassinii è cummerci brusgiati. À u pianu puliticu, l'eletti di l'Assemblea di Corsica ani vutatu à l'unanimità, à a fini di u mesi d'uttrövi, un rapportu nant'à a crializzazioni di una cummissioni di lotta contr'à i pratichi maffiosi, in carica di studià i so fenomeni, i cunsiquenzi di i so criminu nant'à a sucità corsa è i so vittimi. Si tratta dinò di vulè mi-gliurà i dispositivi chì assistini dighjà è di pruponani novi à u nivellu legislativu è rigulamentariu. Hè cumposta frà altru d'eletti di l'assemblée è di i cullettivi contr'à a maffia, senza mancu ch'ellu ci füssi u minimu raprisintanti di u Statu, chì hè malgradu tuttu u solu in capacità d'arricà suluzioni è mezi. Mentri chì di nuvembri, du manifestazioni novi contr'à a maffia si sò tinuti, calchì simana dopu, i maffiuselli ani pru-



Photo mononPerelli

vatu à distabilizà u puteri ghjudiziariu è u mondu mediatiku. Senza dimistrà a so participazioni diretta, ci pudemi pona issa dumanda : da induva veni u famosu dumentu falsu attribuitu à a pricura anticriminalità corsa nant'à i ditti vintunu bandi criminali attivi nant'à l'isula ? Nomi è casati sò lampati senza fà casu... A fini di l'annu hè stata marcatà da du evenimenti à u listessu capitulu : l'arrestazioni di Mickaël Ettori, pilastro di a banda di u Petit Bar, in a natura dipoi cinqui anni, calchì ghjornu dopu à a sintenza resa inde u pruccessu di l'assassinu d'Antoine Sollacaro, eppo' i primi corsi inde i stabilimenti sicundarii corsi di sinsibilizzazioni contr'à i pratichi maffiosi. Una luci di spiranza pà dissu chì un ghjornu, forsa, ci la faremi à vincia contr'à issu cancaru chì ci arruvina. ■ SC

Autonomie de la Corse L'histoire sans fin

Quel avenir pour le processus d'autonomie de la Corse ? Encore une année à en parler, plus ou moins... On ne compte plus le nombre de fois où cette question a de nouveau fait la une de l'actualité insulaire en 2025, au point d'en frôler l'indigestion, voire de susciter une lassitude profonde à propos d'un dossier qui se joue depuis son ouverture, en juillet 2022, derrière les portes closes de la place Beauvau. Après l'effervescence des débuts, le sujet est devenu un marronnier dans la presse, et le sentiment que film se rembobine inlassablement s'est accentué depuis la dissolution, en juin 2024, de l'Assemblée nationale, et la valse des Premiers ministres qui s'en est suivie. Chaque changement a apporté son lot de nouveaux personnages éphémères chargés de trancher, dialoguer, avancer, reculer, sans jamais franchir les lignes de cette épingleuse question de « l'autonomie de la Corse ». Début 2025, le « M. Corse » du gouvernement était François Rebsamen, ministre de la Décentralisation, qui venait de succéder à Catherine Vautrin. L'homme s'est même déplacé en février, pour une visite de trois jours, afin de « relancer le processus » et porter la parole d'un gouvernement qui, au printemps, souhaitait clôturer ce dossier d'ici la fin de l'année 2025... En juillet, nous avons eu l'épisode des réserves émises par le Conseil d'État, mais qu'un comité stratégique réunissant les élus de Corse et le gouvernement a décidé d'ignorer pour s'en remettre aux travaux des parlementaires. Deux Premiers ministres plus tard, le dossier corse est passé, en octobre, entre les mains d'Éric Woerth pendant sept jours... L'homme a eu droit à son article dans la presse locale et aux réactions des responsables politiques insulaires. La nouvelle ministre de la Décentralisation est



une certaine Françoise Gatel, mais Sébastien Lecornu l'a assuré en octobre dernier : « le projet de loi constitutionnel pour la Corse est prêt, rien ne serait pire pour l'État que de renier sa parole ». L'autonomie de la Corse pourrait être finalement discutée devant le Parlement en avril prochain, juste après les municipales de mars 2026. Le président de l'Exécutif explique avoir eu l'assurance du gouvernement... Prochain épisode, selon le résultat du scrutin... En cette fin d'année, à l'heure où nous écrivons ces lignes, Gilles Simeoni vient surtout d'annoncer sa candidature à la mairie de Bastia, plutôt que son ambition d'être le premier président de la Corse autonome. ■ CG

Sucità

Ciò ch'ellu dici di a nostra sucità l'affari di a croci di Quasquara

Tuttu hè partutu da u tribunali amministrativu di Bastia chì, u 10 d'utrovi scorsu, dava l'ordini à u merri di u paesi di Quasquara di caccià una croci stallata nant'à u duminiu pubblicu, posta in u 2022 à l'intrata di a cumuna. U tribunali amministrativu, intarvinutu dopu à una dumanda di un abitanti in guerra incù u primu magistratu di i lochi, hà ramintatu inde i so ghjustificazioni a leghji di spiccanza di a Ghjesgia è di u Statu di u 1905, cù una certa rigidità. «*A Republica ùn riccunnoisci, ùn paga, nè suvvenziunegħha qualsiasi cultu.*» Ùn ci ni vulia micca di più pà fà nascia una pulemica chì hà ancù francatu i cunfini di a nostra isula. Trà una petizioni chì hà racoltu decini di millai di signaturi pà lacà a croci induv'ella hè, manifestazioni liceani, è particulari chì volini stallà croci inde u so paesi, l'affari hè divintatru un sprupositu. Davanti à issu muru di i lamenti, u prifettu di Corsica hà circatu à appacià i cosi è à accumpagnà a merria di Quasquara inde i so dimarchji, podassi stallendu a croci nant'à un tarrenu privatu. Ma parchì tanti passioni scatinati nant'à i reti sociali è in altrò? A rilighjoni catolica è l'identità corsa sariani minacciati par via di a decisioni di u TA di Bastia? Hè vera chì, ancù senza essa cridenti, a rilighjosità di a Corsica hè un fattu chì ùn si pò nigà. A prova si n'hè cù u fervori intornu à a visita di dicembri 2024 di Papa Francescu in Aiacciu, cù a prumuzioni di una ditta laicità à l'usu corsu. À a lettura di certi cummenti nant'à i reti sociali, si vedi chì i ragħjunamenti razzisti è di strema diritta ani più cà mai u ventu in poppa, cù una parola libarata è senza vargogna. Ma, ùn ci voli micca à riducia què solu à un riflessu identitariu, puru s'è a ricuparazioni



pulitica c'hè stata in grossu. Soprattuttu chì s'hè pussutu custatà chì ghjenti di qualsiasi appartenenza hà cumunicatu a so stizza contr'à a decisioni di ghjustizia. Inde st'affari, si vedi ciò ch'ellu si custata dipoi un pezzu par altri uccasioni: una sucità corsa persa, in cerca di i so punti cardinali. I primi cuncirnati, sarani podassi i dillusdi i nazionalisti corsi à u puteri, cù una nuzioni di comunità di distinu sempru prumossa da quissi qui, ma chì ùn entri più inde u lugiziali di u vintunesimu seculo. Eppo'tutti l'altri, vechji ġejovani, cù un suppulu di spiritu corsu, à quali li si pari d'essa stranieri in casa soia. Quasquara, hè solu u spechju di issa Corsica moderna, à mezu à dui mondi, unu chì ùn hè guasgi più è l'altru chì si stendi com'è una tacca d'inchjostru nant'à un fogliu. ■ SC

Transports Corse et Sardaigne, les plus éloignées des îles proches

Le 24 avril, ce que le conseiller territorial Core in Fronto Paul Quastana qualifie de «très bonne vieille idée» revient devant l'Assemblée de Corse: un projet de liaisons maritimes et aériennes entre la Corse et l'Italie [Sardaigne, Toscane, Ligurie et Latium]. Revenu à la tête de l'Office des transports, Jean-Félix Acquaviva relance un dossier présenté voilà près de 10 ans et qui se serait heurté au veto de Paris et à des blocages du côté de Rome. Toutefois le Traité du Quirinal, ratifié fin 2021 par la France et l'Italie, a ouvert des perspectives plus favorables à des projets de lignes transfrontalières sous forme de continuité territoriale. Entre-temps, la liaison maritime entre la Corse et la Sardaigne s'est détériorée. S'il était prévu en 2016, que les deux îles mettent en place rapidement une délégation de service public provisoire, avec une ligne Propriano-Porto Torres supportée par la Collectivité de Corse, la Région autonome sarde prenant en charge la ligne Santa Teresa Gallura-Bonifacio, seule cette dernière subsiste. Or elle subit régulièrement des interruptions, non seulement en raison de la météo mais des avaries à répétition du *Giraglia* navire de la Moby à qui la Région autonome a délégué la desserte. Malgré injonctions, pénalités, manifestations des usagers corses et sardes, les annulations de traversées et interruptions de la ligne se poursuivent. En juin, les élus en charge des transports pour les deux îles adressent un courrier aux gouvernements français et italien pour demander de l'aide afin de trouver des solutions à court et long terme. Le 31 août, on inaugure le *Bunifaziu*, «nouveau» bateau de la Moby -construit voilà plus de 35 ans il naviguait jusqu'alors sous le nom de *Liburna*- qui remplacera le *Giraglia* et devrait sécuriser les rotations. L'enthousiasme des débuts est vite douché: incidents techniques, dysfonctionnements, rotations annulées. Et, résume *La Nuova Sardegna* le 20 novembre, voyager entre Sardaigne et Corse reste «*un cauchemar*», une «*odyssée*». Outre que les liens entre les «îles sœurs» sont de plus en plus distendus, des inquiétudes se font jour à propos de la continuité territoriale Corse-continent français: les comptes, ils sont pas bons. Il manque 60 M€ pour l'assurer dans de bonnes conditions. Le député Michel Castellani parvient à obtenir cette rallonge dans le cadre des débats sur le projet de loi de finances [PLF] 2026. Ouf? Le soulagement est de courte durée. Adoptée le 23 décembre, la loi spéciale visant à permettre de continuer à financer provisoirement l'État n'octroie plus que 42,94 M€ à la continuité territoriale. ■ EM



Sports en Corse

Déboires, départs et records

Si, en sport, l'année 2025 a été marquée par le désastre de l'ACA (lire ci-dessous) et par un Sporting Club de Bastia en perdition, d'autres sportifs insulaires se sont distingués. Côté football, individuellement, c'est Johnny Placide, le portier bastiais et international haïtien, qui a réalisé l'exploit de qualifier Haïti pour la Coupe du monde 2026, cinquante ans après la dernière participation de son pays au Mondial. L'un de ses prédécesseurs, Jean-Louis Leca, reconvertis en directeur sportif, a été récompensé par la profession pour son travail au RC Lens, actuellement leader de Ligue 1. 2025 aura vu le Bastiais Wahbi Khazri, raccrocher les crampons à l'âge de 34 ans. Ce Turchinu, natif d'Ajaccio et international tunisien, aura porté à 186 reprises le maillot du Sporting Club de Bastia, pour qui il fut l'un des artisans de la remontée en Ligue 1, mais aussi des Girondins de Bordeaux ou encore de Saint-Étienne. Sans oublier ses 74 sélections avec l'équipe nationale tunisienne. En vol-

ley, c'est le GFCA qui, en mai dernier, a retrouvé l'élite de la discipline en Ligue A après quatre années passées en Ligue B. Du côté des performances individuelles, au mois d'août, l'inarrétable grand maître international d'échecs Marc'Andria Maurizzi est devenu champion d'échecs pour la première fois. Le jeune Bastiais vise désormais son entrée dans le top 20 mondial. En course à pied, la traileuse Maëlys Devos, pensionnaire du Corsica Triathlon Club Ajaccio, s'est imposée chez les femmes sur la Mascareignes à l'occasion du Grand Trail de La Réunion: 70 km en 10 h 49. La Bastiaise Léa Retali est devenue, de son côté, vice-championne de France de Spartan. Et puis la Corse a découvert Maëlyss Galizia, cette jeune femme de 29 ans, originaire du Centre Corse, malvoyante, qui a décidé de se lancer dans la course à pied en terminant la Spassighjata à Bastia, tout en préparant le marathon de Paris et des trails avec son guide. Objectif, pour la jeune insulaire: promouvoir la course à

pied sur l'île pour les personnes malvoyantes. En natation, le 26 octobre, Sauveur Cristofini, 15 ans, déjà sacré champion d'Europe juniors avec le relais français début juillet, a porté haut les couleurs du GFC Ajaccio. Il s'est en effet imposé dans le 400 m quatre nages des championnats de France juniors en petit bassin, signant au passage le meilleur chrono tricolore chez les moins de 16 ans, détenu depuis jusqu'alors par Léon Marchand. ■ CG



Photo Dmitrij Sadovnikov/Creative Commons

AC Ajacciu Da u paradisu à l'infernù

«Parchì micca noi?» Era u mottu di u povaru Michel Moretti, presidenti emblematicu di l'AC Ajacciu, ch'ellu avia lanciatu vinticinqui anni fà, nanzi à una stagjoni 2001-2002 ch'è firmarà storica, incù una cullata in prima divisioni. Una sfida scema, quand'ellu si pensa chi in u 1992, i Bianch'è Rossi erani in settesima divisioni, è ch'elli sò riisciuti, in deci anni, à raghjunghja cù u stintu l'elita di u ballò francesi. Un'età d'oru, cù trè ciculi in Liga 1 è tuttu u restu in Liga 2. A siconda divisioni, un nivello chì currispundia bè à l'Orsi, cù una struttura incù pochi mezi, ma cù una vera cultura di a lotta. Eppuru, tuttu issu travagliu hè partutu in fumu durante l'istati 2025. S'è nant'à u tarrenu, dopu à un principiu di stagjoni catastrofici, i ghjucadori ci l'aviani fatta à strappassi pà mantenasi è compia à un bellu dodicesimu postu à a classifica, inde i scagni di Timizzolu, l'affari erani in francesi dipoi un bellu tempu. Dighjà inde a mira di u gendarmu finanziariu di u ballò francesi par via di una gistogramma chì era impeghjurata iss'ultimi anni,

i dirighjenti aiaccini ùn sò mai stati in capacità di salvà u battellu chì s'affundava. Trà i buci cuntati à i media è à i sostenidori, è una magnaria organizzata à u prufittu di certi, ùn si pudia sbuccà cà nant'à un scumpientu. Rilegatu in Naziunali 1 da a DNCG, u club ùn hè mancu riisciutu à prisintà un bughjettu pà issu campiunatu. Cù a carnavalata di u prughjettu di ripresa mancatu cù parechji attori dipoi parechji mesi, l'ultimo essendu statu un avocatu catalanu, ùn pudia essa altrimenti. A simenza faci l'effettu di una bomba: l'AC Ajacciu ghjucarà in Regiunali 2, quilla settesima divisioni ch'elli ani cunnisiutu binissimu più di trent'anni fà. A fini di un ciculu, cù tutti i contratti prufiziunali chì sò stati annullati è più di cento salariati disimpiegati, senza cuntà i milioni di debbiti. Ci sarà vulsatu à riparta da zero, cù una mansa di boni vulintà, d'investidori innamurati di u club è d'anziani glorii prufiziunali di u club, in amatori. Com'è s'ellu ùn bastaava micca, hè statu un veru casticu pà ricustiuiscia una squadra, par via di

PARCHÌ DIENGHJINI OUSÌ?
AMAFFIA? UDISIMPIECU?
L'AMBIENTE IMBRUFFATU?
U CLIMA? I PRIPUTENTI?
UMONDU CHÌ SI NE VA ACATERNU?



una sanzioni di a Fifa chì hà pruibitu un tempu u club d'avè licenzi novi. Dopu avè mancatu u principiu di a stagjoni, i Bianch'è Rossi sò pussuti vultà nant'à u tarrenu, in Bunifaziu, prima di scuntrà altri squadri di u so campiunatu novu. Una rialità dura, ma ci vularà à passà par quì pà spirà di cunnochia torna un ghjornu a gloria di tempi fà. ■ SC

Nicolas Sarkozy, simple visite en prison



Le 6 janvier 2025, un nouveau procès s'ouvre pour Nicolas Sarkozy, déjà condamné définitivement le 18 décembre 2024 à un an de prison ferme sous bracelet électronique et 3 ans d'inéligibilité pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire des écoutes. Il comparaît cette fois pour le financement libyen de sa campagne présidentielle de 2007, poursuivi cette fois, entre autres, pour association de malfaiteurs. Il lui est reproché d'avoir conclu un «*pacte de corruption*» avec l'ancien dictateur libyen Mouammar Kadhafi auquel il aurait consenti plusieurs contreparties. Diplomatiques, en facilitant le retour sur la scène internationale de Kadhafi, qu'il a reçu à Paris en décembre 2007 malgré la réprobation d'une partie de la classe politique française. Économiques, avec la signature d'importants contrats entre la France et la Libye. Judiciaires, avec la promesse de lever le mandat d'arrêt visant Abdallah Senoussi, condamné à perpétuité en son absence par la justice française pour son rôle dans l'attentat contre le DC-10 d'UTA, en septembre 1989, qui a fait 170 morts dont 54 Français. Des familles de victimes sont parties civiles à ce procès assez peu couvert par la presse: peu de journalistes aux audiences et deux fois moins d'articles ou de contenus que pour l'affaire des viols de Mazans. Dans les médias Bolloré, on évite d'évoquer le fond pour parler plutôt d'*«acharnement judiciaire»* ou de *«dossier vide»*. Le 27 mars, le Parquet national financier requiert 7 ans de prison, 300 000 € d'amende et 5 ans d'inéligibilité. Le jugement tombe le 25 septembre: 5 ans de prison avec mandat de dépôt différé, 100 000 € d'amende et 5

ans d'inéligibilité. L'ex-président fait appel. Ce qui ne le dispense pas d'un séjour à la Santé, la peine de prison étant assortie d'une exécution provisoire comme c'est le cas pour tant d'autres justiciables. Mais cette fois, cette mesure choque certains élus ou chroniqueurs, qui pourtant sont d'ordinaire favorables à sa stricte application. Nicolas Sarkozy passe 3 semaines en cellule VIP et il sera chaque jour question dans plusieurs médias de son régime alimentaire à base de yaourts, ses gardes du corps, des visites, lettres et dons qu'il reçoit, entre deux diatribes contre les *«juges rouges»*. À peine sorti, le 26 novembre, il est définitivement condamné dans l'affaire Bygmalion pour le financement illégal de sa campagne présidentielle de 2012: un an de prison dont 6 mois fermes, toujours sous bracelet électronique. Son procès en appel pour le financement libyen de sa campagne 2007 devrait se tenir du 6 mars au 3 juin 2026. Il devrait de plus comparaître, ainsi que son épouse, devant le Tribunal de Paris pour recel de subornation de témoin dans l'affaire Takieddine. D'ici là, l'ex-président se consacre à la promotion du livre qui relate sa brève incarcération. Il s'est également octroyé un séjour en famille à la Guadeloupe. Preuve, qui sait, que parfois, la prison, c'est bel et bien *«le club Med»*. ■ EM

Politique Les suspenses de 2026

On en connaît quelques-uns qui aimeraient gommer ce millésime 2026 du calendrier et passer directement à 2027, année de l'élection présidentielle. En 2026, au chapitre politique, on va donc s'ennuyer. Ou pas. Les hypothèses de démission du président de la République ou d'élections législatives anticipées vont devenir de plus en plus faibles. Qui aurait intérêt au scénario du pire? Le Rassemblement national et La France insoumise, sans doute. Mais pas les socialistes. On va donc passer une année à compter au Parlement les voix favorables à Sébastien Lecornu, le roi du compromis; et à se demander à partir de septembre si les budgets 2027 pourront être votés et par qui. Pour le reste, peu de réformes sont envisageables à part, peut-être, celle sur la fin de vie et un vague projet de nouvelle décentralisation.

Il y aura un autre suspense: Marine Le Pen, dont le procès en appel commence le 13 janvier, sera-t-elle en mesure d'être candidate à la présidentielle de 2027? Avant l'été, les juges de la Cour d'appel auront son sort entre leurs mains. S'ils la condamnent, ils peuvent limiter la durée de son inéligibilité et lui permettre de se lancer dans une quatrième campagne présidentielle. Dans le cas contraire, ils ouvriront la voie à Jordan Bardella, que l'on voit de plus en plus trépigner. La décision, quelle qu'elle soit, sera commentée, appréciée, vilipendée. Sans forcer le trait, on peut dire que ce sera une décision historique.

Il y aura eu auparavant une autre campagne électorale: celle des élections municipales des 15 et 22 mars. Les maires sont en première ligne partout en France, bâtisseurs, juges de paix et assistantes sociales. On peut leur tirer notre chapeau. Ils entretiennent et réparent le tissu social. C'est à eux que les citoyens s'adressent quand rien ne va. Leur niveau de popularité écrase toute concurrence et c'est justice. On parlera beaucoup des batailles de Paris et de Marseille, on se demandera si les maires écologistes vont réussir à se faire réélire et si le RN peut l'emporter à Toulon. Mais ce sont les maladroitement qualifiés de «petits maires» qui devraient être les vedettes de ces municipales. Lyon et Bastia, oui, comme Rennes et Bordeaux. Mais aussi Saint-Jouin-Bruneval, Prunelli, Günsbach, Cuttoli-Corticchiato et Monthou-sur-Cher, car on ne peut pas citer les 34 000... À l'automne, il y aura aussi des élections sénatoriales. Puis il sera temps de s'intéresser à 2027. Le tout sous réserve d'un coup de théâtre toujours possible! ■ BH

QUELQU'UN
M'A APPELÉ?



Politique

V^e République en crise, France en pilotage automatique

2025 s'est ouverte sous les mêmes auspices que la fin 2024 en France: avec une V^e République en crise, presque en sursis. Le nouveau Premier ministre François Bayrou, et son gouvernement nommé fin décembre pour sortir d'une longue période d'instabilité, peinent à convaincre. Aucun bloc n'a de majorité claire à l'Assemblée nationale et dès les premiers mois de l'année, les sondages montrent une défiance majeure des Français. Au fil du printemps et de l'été, François Bayrou tente de façonner un budget ambitieux pour 2026, qui prévoit entre autres une réduction du déficit et de fortes économies. Ses propositions -en particulier l'idée de supprimer deux jours fériés- ravivent les oppositions jusqu'au 8 septembre, où la côte minute explose quand François Bayrou sollicite un vote de confiance de l'Assemblée nationale. N'obtenant pas la majorité, son gouvernement est renversé, poussant le 6^e Premier mi-

nistre de l'ère Macron à présenter sa démission, ouvrant une nouvelle page de la crise politique dans laquelle la France s'enfonce depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Le 9 septembre, Emmanuel Macron nomme Sébastien Lecornu Premier ministre. Pourtant, ce qui devait être un nouveau départ s'avère un épisode kafkaïen. À peine ce fidèle soldat de la macronie a-t-il présenté son gouvernement le 5 octobre que celui-ci provoque immédiatement la grogne des partis et n'obtient pas l'adhésion nécessaire. Dès le lendemain, Sébastien Lecornu remet solennellement sa démission, moins d'une semaine après sa nomination. Mais quelques jours plus tard, dans une séquence politique inédite, Emmanuel Macron décide de le reconduire à Matignon, lui confiant à nouveau la mission de tenter de sortir le pays de l'ornière. La seconde incarnation du gouvernement Lecornu survit à plusieurs motions de

défiance, mais les négociations pour tenter d'élaborer un budget 2026 restent laborieuses. Les oppositions se durcissent, les concessions exigées se multiplient, et le spectre d'une nouvelle dissolution de l'Assemblée plane sans cesse au dessus des têtes. À la fin du mois de décembre, la crise atteint un nouveau seuil: le budget 2026 n'est toujours pas adopté. Face au blocage persistant, l'Assemblée approuve une loi d'urgence permettant à l'État de continuer à fonctionner sans mesures financières nouvelles. Ce mécanisme, destiné à éviter un arrêt brutal des services publics, est perçu comme un palliatif qui reflète l'état de paralysie politique dans lequel se trouve le pays. Tandis qu'en toile de fond, la dette publique atteint des niveaux records, dépassant 117 % du PIB, symptôme de l'incapacité récurrente des gouvernements successifs à stabiliser les finances nationales. ■ MP

Politique

Bétharram, les incohérences du Premier ministre Bayrou

L'affaire n'est pas récente. On parle de violences, agressions sexuelles et viols sur des enfants qui auraient été commis durant des dizaines d'années au lycée-collège Notre-Dame-de-Bétharram dans les Pyrénées-Atlantiques. Ces pratiques auraient perduré de 1950 aux années 2010. Le parquet de Pau enquête depuis environ un an sur quelques 200 plaintes visant des faits présumés commis entre les années 1970 et 1990, lorsque, le 5 février 2025, *Médiapart* affirme que l'actuel Premier ministre, François Bayrou, qui a scolarisé ses enfants dans établissement privé, où son épouse a enseigné le catéchisme, a menti en affirmant qu'il ignorait ce qui s'y passait. Dans

la foulée, François Bayrou est interpellé à deux reprises à ce sujet devant l'Assemblée nationale et s'en tient à sa version: «*J'affirme que je n'ai jamais été informé de quoi que ce soit*». À nouveau, *Médiapart* publie des documents qui indiquent le contraire: il avait notamment été alerté à deux reprises par une enseignante en 1996, alors qu'il était ministre de l'Éducation nationale. Peu après une plainte déposée contre un surveillant général pour «coups et blessures volontaires» cette même année, il avait du reste exprimé son soutien à l'institution. François Bayrou s'enferre dans ses dénégations, non sans se contredire. Le 19 février, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale vote unanimement pour la création d'une commission d'enquête sur «les modalités du contrôle par l'Etat et de la prévention des violences dans les établissements scolaires» dont les rapporteurs sont le député Insoumis Paul Vannier et la députée Ensemble pour la République Violette Spillebout. Les députés entendent notamment un ancien juge, un ancien gendarme et une professeur retraitée; tous, sous serment, sont

formels: François Bayrou savait et n'a rien fait. Le 14 mai, le Premier ministre est auditionné en tant qu'ancien ministre de l'Education nationale [1993-1997]. Peu auparavant, sa fille aînée a relaté avoir subi des violences à Notre-Dame de Bétharram et indiqué que son père aurait discuté avec un magistrat d'une enquête pour viol impliquant un prêtre que M. Bayrou a affirmé ne pas connaître bien qu'une photo les montre posant ensemble. Devant la commission d'enquête, François Bayrou s'est défendu d'avoir eu des «informations privilégiées» sur ce qui se passait dans l'établissement et d'avoir «couvert des pratiques quelles qu'elles soient». Selon lui, son audition n'a d'autre but que de le «coincer» pour le contraindre à démissionner. Ce qu'il fera le 9 septembre, au lendemain de l'échec du vote de confiance qu'il avait demandé: 364 députés l'ont désavoué. Contre 194 qui étaient en sa faveur, parmi lesquels la quasi-totalité de ceux d'Ensemble pour la République, à l'exception notable de Violette Spillebout qui s'est abstenu, choquée par l'absence de compassion de François Bayrou pour les victimes. ■ EM





INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATIONS SOCIETES

N° 01

ETUDE ALAIN SPADONI & ASSOCIES
A Ajaccio (Corse-du-Sud),
CODE CRPCEN 20004,
3, Avenue Eugène Macchini
Immeuble « Le Regent ».

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la SAS " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", le 11/12/2025 a été constituée une Société par Actions Simplifiée, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 19/12/2025 référence 2025 N 00678, ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Poli et Albertini diagnostics et expertises

Sigle : P.A.D.E.

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Siège : 2, avenue Bévéritini Vico - 20000 Ajaccio

Objet : En France et à l'étranger, les conseils, diagnostics et expertises en matières immobilières et mobilières. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Durée : 99 années

Capital : 10.000 euros

Président : M Paul - Albert Poli, demeurant 11, rue Colombe, 20000 Ajaccio
Directeur général : M Jean - Michel Albertini, demeurant résidence Parc Impérial, le Vezelay, route des Cèdres, 20000 Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio
Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs actions entre toutes personnes physiques ou morales, à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumises, à peine de nullité, à l'agrément préalable de la société. Le tout sauf à tenir compte de ce qui peut être ci-dessus stipulé en ce qui concerne l'inaliénabilité.

Pour avis, Le notaire.

N° 02

SCP MAMELLI
Notaires
20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
office.mamelli.20040@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 24 octobre 2025, il a été constitué une Société Civile aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DI MARE
Siège social : AJACCIO [20000] - avenue des Crêtes - Bât. E - Résidence les Horizons II.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers...

Capital social : 165.100,00 euros
Gérant : Monsieur Patrick BOCCHE-CIAMPE, demeurant à AJACCIO [20000], avenue des Crêtes, Bât. E, Résidence les Horizon II.

Les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERI du 27 novembre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : GROUPE BARBARINO

Siège : 14, Strada di U Ponti, 20167 Péri

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros

Objet : Holding, notamment sous le statut de holding animatrice, conformément aux dispositions légales en vigueur.

À ce titre, la société pourra notamment : Acquérir, détenir et gérer des participations, des parts sociales, des actions, des titres de toute nature dans des sociétés, françaises ou étrangères, et ce, sous quelque forme que ce soit, y compris par voie de souscription, d'achat, d'échange ou d'apport en nature.

Exercer toute fonction de direction, de gestion et de coordination au sein des sociétés dans lesquelles elle détient des participations. Fournir des prestations de services et de conseil à ses filiales et participations dans les domaines de la gestion, de la finance, de la stratégie, de la comptabilité, de la gestion des ressources humaines, et de manière générale, de toute activité liée à la gestion des entreprises.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession

des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Paul-Antoine BARBARINO, demeurant Quartier Borgo, 20111 Calcatoggio

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

ACQUAVIVA INVEST

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500,00 €
Siège social : 39, Boulevard Paoli
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA, le 17 décembre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : ACQUAVIVA INVEST

Siège : Bastia [20200], 39, Boulevard Paoli

Durée : 60 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bastia
Capital social : Cinq Cents Euros [500 €]
Objet : Participation au capital : La prise de participation directe ou indirecte tous moyens dans toutes sociétés ou entreprises, créées ou à créer souscription, acquisition, ou apports, de titres dans toute société ayant pour objet social les activités ci-après :

Acquisition, détention, gestion et cession de toutes participations et valeurs mobilières. Gestion patrimoniale immobilière : L'acquisition, l'apport, la déten-
tion, la Propriété, l'administration, l'exploitation et la gestion de tous biens Immobiliers bâti ou non bâti détenus directement et indirectement.

La mise à disposition, la location nue ou meublée, ainsi que la cession ou la valorisation de ces biens immobiliers.

La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements immobiliers.

Opérations de financement au profit du groupe : L'emprunt sous toutes ses formes, l'octroi de garanties, avals ou cautions au bénéfice et ses participations. Et généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, notamment d'emprunt, se rattachant à l'objet sus - indiqué ou à tous autres objets, similaires ou connexes de nature à favoriser, directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Président et Directeur Général : Monsieur Jean-Gabriel ACQUAVIVA demeurant à San-Martino-di-Lota [20200], 9, chemin du Linare, Pietranera.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/12/2025, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée à Associé Unique dénommée SHONTANA, au capital de 500 euros, pour une durée de 99 ans, à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio. Siège social 12, route de Bastia, Quartier Trinité, 20137 Porto-Vecchio. Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées et chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Actions librement cessibles par l'associé unique et soumises, pour les tiers, à l'agrément de l'unanimité des associés, le cédant ne prenant pas part au vote.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.
Président : Monsieur Michel Jean Paul FOUILLERON, demeurant Lotissement A Muvra d'Oro - 20145 Sari-Solenzara.
Directeur général : Monsieur Christophe FOUILLERON, demeurant Lotissement A Muvra d'Oro - 20145 Sari-Solenzara.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16 Décembre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : LR ARMI

Capital social : 5000 Euros

Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

La prise de participation, la détention et la gestion dans toutes sociétés francaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité, La direction, la gérance, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,

L'administration de société,

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de société nouvelles, d'apports, de commandites, de souscriptions, d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions, alliances, d'associations en participation, ou de prises ou de dations en location ou en gérances de tous biens ou droits ou autrement.

Siège social : 11, Avenue Maréchal Sébastiani - 20200 Bastia

Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS

Président : Monsieur LISANDRU, DOMINIQUE, JACQUES ROSSI demeurant 12, Rue César Campinchi - 20200 Bastia, élu pour une durée indéterminée

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 15/12/2025, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : VICTORIA 2B

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration traditionnelle

Siège social : 3, cours Paoli - 20250 Corte

Capital : 100 €. Durée : 70 ans. R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Jean-Rock BERNARD demeurant Hameau de Cassano - 20214 Montegrosso [Haute-Corse].

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société SAS SOBIO, au capital de 2000 €. Siège : Lieu-Dit Terrazzaccia - 20270 Aglione.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime, c'est à dire :

- Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

- Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;

Le montant des apports en numéraire s'élève à 2000 €.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Monsieur Michel Jean Paul FOUILLERON, demeurant Lotissement A Muvra d'Oro - 20145 Sari-Solenzara.

Directeur général : Monsieur Christophe FOUILLERON, demeurant Lotissement A Muvra d'Oro - 20145 Sari-Solenzara.

CORSE INSECTES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Entrée du Village

20167 Villanova

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLANOVA du 10/12/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CORSE INSECTES

Siège : Entrée du Village - 20167 Villanova

Durée : Quatre vingt dix neuf [99] ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- Toutes opérations de désinfection, désinsectisation, dératisation, désodoration, assainissement, décontamination et traitement antiparasitaire de tous locaux, bâtiments, installations, équipements, véhicules et espaces extérieurs ;

- Le nettoyage, la stérilisation, l'entretien, la maintenance et la remise en état de tous types de locaux à usage industriel, commercial, agricole ou d'habitation, ainsi que de tous matériels et équipements ;

- Le contrôle, la prévention et le traitement des nuisibles, virus, bactéries, insectes, rongeurs et autres organismes indésirables, ainsi que la mise en place de dispositifs de biosécurité, d'hygiène et de protection sanitaire ;

- L'audit, le conseil, le conseil, la conception, la vente, l'achat, la location, la distribution, l'importation et l'exportation de tous produits, matériels, équipements, substances, logiciels ou procédés se rapportant directement ou indirectement aux activités mentionnées ci-dessus ;

- La formation, la communication, l'assistance technique et la réalisation de toutes prestations de services en lien avec ces domaines d'activité ;

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tout autre objet social similaire ou connexe, ou susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Inaliénabilité des actions :** Les actions sont inaliénables pendant une durée de cinq ans ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Thomas, Pierre CHAPOT, demeurant Entrée du Village, 20167 Villanova

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RCS d'Ajaccio.

Pour Avis, Le Président.



04 95 32 04 40

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 10 décembre 2025, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CORSICA CLEANTECH

Siège social : OLETTA [20232] - Lieu-dit Costa.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : L'entretien, la maintenance, le nettoyage d'installations, de matériels et d'équipements techniques, dont les installations photovoltaïques. La réparation et le remplacement de pièces et la conception et la création d'outils et de technologies spécialisées dans le domaine de l'entretien des installations et des équipements techniques.

L'achat, la vente et l'installation de tous matériels y afférents.

Le démontage, le recyclage, le transport de panneaux photovoltaïques y compris tout accessoires annexés.

La prestation de service [...].

Capital social : 5.000,00 euros

Président : Monsieur Louis RUGANI, demeurant à OLETTA [20232], Lieu-dit Costa.

Toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément de la collectivité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 11

SAORE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 4000 euros

Siège social : Lieu-dit Colombina
20129 Bastelicaccia**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTELICACCIA du 26 novembre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : SAORE

Siège : Lieu-dit Colombina - 20129 Bastelicaccia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 4000 euros

Objet : Le conseil en gestion, optimisation et développement d'établissements de restauration, en particulier de bars, de pubs et de lieux de restauration spécialisés dans l'univers du bar ; L'accompagnement dans la création, la gestion, la stratégie commerciale et le marketing d'établissements de restauration, notamment dans le secteur du bar et de l'événementiel lié à cette activité ; La mise en place de support pour les professionnels du secteur de la restauration et de l'événementiel spécialisés dans le domaine du bar ; L'organisation, la coordination et la gestion d'événements, de soirées, de festivals, et d'animations autour du bar et de la mixologie.

.../...

N° 10

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : La cession d'actions par l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Claudia, Suzanne CASANOVA, de nationalité française, demeurant Lieu-dit Colombina, 20129 Bastelicaccia,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 12

GELY 2A

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 30000 euros

Siège social : 2, route de la Corniche
20110 Propriano - RCS Ajaccio**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 10 décembre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : GELY 2A

Siège social : 2, route de la Corniche, 20110 Propriano

Objet social : L'exploitation des activités d'hôtellerie et de restauration.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 30.000 euros, constitué uniquement d'apport en numéraire

Président : Madame Alexis Marine, Josette, Joséphine MARTEL, épouse GELY, demeurant Lt Village, 20140 Sollacaro, Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis en cas de cession à un tiers à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 18 décembre 2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION : GF CARROSSERIE

CAPITAL : 5000 euros

SIEGE : Zone Industrielle Erbjolo, Lieu-Dit Pastoreccia à Bastia (20600).

OBJET : L'exploitation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit en France ou à l'étranger, notamment par voie de création, achat ou location-gérance consentie par un tiers ou à des tiers de tous fonds de commerce de :

- Tôlerie, carrosserie, peinture pour automobiles, motocycles et bateaux.

Vente, location de véhicules, vente de pièces détachées pour automobiles, nettoyage de véhicules ; Mécanique générale pour automobile.

DUREE : 99 ans

Président : Monsieur Ours-Jean FILIPPI, né le 13 août 1978 à Bastia (Haute-Corse), demeurant au 40, lotissement A Torra à Vescovato (20215)

Directeur Général : Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON, né le 12 septembre 1964 à Corte (Haute-Corse), demeurant au 11 B, rue Favalelli à Bastia (20200)

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 14

CREPERIE D'ABBARTELLO

Société par Actions Simplifiée

à Associé Unique

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieudit Tenutella

20113 Olmeto

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à OLMETO du 22/12/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Associé Unique
Dénomination :

CREPERIE D'ABBARTELLO

Siège : Lieudit Tenutella, 20113 Olmeto

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans

Capital : 1000 euros

Objet : Création, acquisition, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce de fabrication et vente sur place, à emporter ou en livraison de crêpes, galettes, gaufres et autres produits de restauration légère ; vente de glace et de boissons chaudes et froides.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Cédric NICOLAI demeurant Quartier de la Poste, 20140 Sollacaro

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

DEPOSEZ VOS ANNONCES :

al-informateurcorse@orange.fr

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à BASTIA du 18/12/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OLIV'ELA

Forme : SAS

Capital : 1000 €

Siège social : 30, route de Saint-Florent, 20200 Bastia

Objet : La Société est une société par actions simplifiée régie par les dispositions du Code de commerce, par toutes autres dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts. La Société ne peut, sous sa forme actuelle de société par actions simplifiée, procéder à une offre au public de titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions, mais peut procéder à des offres réservées à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs. Elle peut émettre toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Durée : 99 ans

Président : Paul ANTONIOTTI, demeurant : 30, route de Saint-Florent, 20200 Bastia

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

N° 16

PEPINIERES DE VIGNALE

EARL au capital de 26.831 €.
Siège social : Route de la Mer
20240 Ghisonaccia.
383 354 875 RCS Bastia

Par décision de l'associé unique du 22/12/2025, il a été décidé de la nomination de Monsieur Pascal CLEMENT demeurant ROUTE DE LA MER, 20240 GHISONACCIA en qualité de Gérant en remplacement de Monsieur Joël CLEMENT, à compter du 23/12/2025.
Modification au RCS de Bastia.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 17

SOGETEC (SOCIETE GENERALE D'EQUIPEMENT TECHNIQUE)

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7000 euros
Siège social :
Route Nationale 193, Valrose
Zone Artisanale Petre Turchine
20290 Borgo-524105418 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 22/12/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : Route Nationale : 193, Valrose, Zone Artisanale Petre Turchine, 20290 BORGO au : Route du Stade, 9, Lotissement Stella, 20290 BORGO à compter du 22 décembre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 18

ATOUT PUB

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : 7, Rue Méditerranée
20090 Ajaccio-422350918 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 09/12/2025, l'A.G.E. des associés de la société par actions simplifiée ATOUT PUB a décidé de mettre à jour l'adresse du siège social et l'établissement principal [sans transfert] du : 7, Rue Méditerranée, 20090 AJACCIO au : 25, Rue Tyrrhénienne, 20090 AJACCIO à compter du 15/09/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 19

INFINITE LEGACY

Société Civile Immobilière
RCS Ajaccio : 991 346 784
Capital : 200,00€
Siège social : Chemin de Suartello
Résidence les Jardins de Suartello
Bt F - 20090 Ajaccio

Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 05 décembre 2025, il a été décidé à cette même date de transférer le siège social au 2, rue du Docteur Del Pellegrino, Espace Alban, Bâtiment B, 20090 AJACCIO.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 20

LES PINS DE SANTA GIULIA

SARL au capital de 40000 €
Siège social : Ld Santa Giulia
Residence Les Pins
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 513185629

Par décision de l'associé Unique du 15/12/2025, il a été décidé de transférer le siège social au Les Pins de Santa Giulia, Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio à compter du 15/12/2025. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 21

SCI DU 91 BOULEVARD VICTOR BORDIER

SCI au capital : 152.45 €
4, Rue Soulance, 19260 Treignac
RCS : 420869471 de Brive

AVIS DE MODIFICATION

Le 12/11/2025 L'AGE décide Transfert du siège social au 290, lieu-dit Chigliacci, 20221 Sant'Andréa-di-Cotone ; Modification au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 22

M. A.P. C

SASU au capital de 1000 €.
Siège social : Domaine de Tanella
Route de Bonifacio
20137 Porto-Vecchio
910 299 601 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 15/11/2025, il a été décidé d'une extension de l'objet social, à compter du 15/11/2025, en ajoutant les activités suivantes : « L'activité d'agent commercial, la négociation et/ou la conclusion de contrats de vente, d'achat, de location ou de prestation de services, au nom et pour le compte de producteurs, d'industriels, de commerçants ou d'autres agents commerciaux, et toutes activités annexes. Le dépôt, la gestion de stocks, la vente, la livraison de toutes boissons alcoolisées ou non et de produits alimentaires divers, la fabrication d'emballages, le conditionnement et le reconditionnement. La vente en gros, semi-gros et au détail de vins, spiritueux, boissons alcoolisées ou non et en général la commercialisation de tous produits alimentaires »
En conséquence l'article 2 des statuts est ainsi modifié.
Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 23

LE MARCHE DE LA PLAINE

SARL au capital de 7622,45€
Siège social : Rue Bonaparte
Immeuble Les Mimosas
20110 Propriano
R.C.S Ajaccio 403 933 344

Aux termes de l'AGE du 29/07/2025, il a été décidé de nommer Gérant Mr VARDAOUI Stéphane demeurant 50, rue de Bassano, 75008 Paris en remplacement de MR HEBERT Christophe. De transférer le siège social au 33, rue de Castiglione, Les Jardins de l'Empereur, 20000 Ajaccio. Les statuts ont été mis à jour et une inscription modificative sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 24

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

HOLDING
DOMINIQUE DEMEDARDI
Société Civile

En cours de transformation en SARL

Au capital de 120.180 €
Siège social : Lieu- dit Sulvella
20117 Tolla
494 968 290 RCS Ajaccio

Suivant délibération en date du 01/12/2025, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 120.180 €, divisé en 6009 parts sociales de 20 € chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet :

Ancienne mention : La Société a pour objet : la prise de participation et la détention de titres de société, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières que la société se proposera d'acquérir et plus généralement la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Nouvelle mention : L'achat, la location, la vente et la gestion de bateaux à moteur ou à voile avec ou sans skipper, accastillage,

- l'achat, la location, la vente et la gestion de drones,
- achat vente de biens mobiliers,
- la prise de participation et la détention de titres de société,

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Dirigeants :

Ancienne mention : Gérant
M. Dominique Ambroise DEMEDARDI
Lieu-dit Sulvella - 20117 Tolla.

Nouvelle mention : Gérant
M. Dominique Ambroise DEMEDARDI, demeurant Lieu-dit Sulvella - 20117 Tolla.

Modification sera faite au greffe du TC d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

BALBI ACOUSTICIEN

SAS Au capital de 30.000 euros
Siège social : CC Hyper U, RN 193
Erbajolu, 20600 Bastia
792 892 622 RCS Bastia

Aux termes d'un PV d'assemblée générale extraordinaire en date du 9 décembre 2025, les associés ont décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social, précédemment fixée au 30 juin pour la porter au 31 décembre.

En conséquence l'article 18 des statuts a été modifié.

A titre exceptionnel, l'exercice en cours qui devait se clôturer le 30 juin 2026 aura une durée exceptionnelle de 6 mois et sera clôturé le 31 décembre 2025. Mention RCS Bastia.

N° 26

SAS KALLISTECHNIQUE

SAS au capital de 1000 €
Route Impériale
Lieu-dit Campo Quadrato
20620 Biguglia
904 720 596 RCS Bastia

AVIS DE PARUTION

Par procès-verbal en date du 1er novembre 2025, l'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Jean-Christophe CARDI de ses fonctions de Président, et décide de nommer en remplacement, à compter du 1er novembre 2025, M. Benoît Cleiton MATTEI demeurant Piazza Casone, 20237 CROCE. Les statuts sont modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.
Pour avis,

N° 27

BC CONSTRUCTION

SAS au capital de 2000 €
Siège social : 19, Vallo, 20250 Soveria
940 763 196 RCS de Bastia

Aux termes de l'AGE en date du 15/12/2025, les associés ont pris acte de la démission des fonctions de Directeur Général de M. GUIMARAES FERNANDES Bruno.

Il a été également décidé de supprimer de l'article 37 des statuts la nomination de l'ancien Directeur Général.
Mention au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 28

CASA DI BABBU HOLDING

SAS au capital de 1000 €
Siège social : Che de Zappoli
Chez SARL Chez Charles
20260 Lumio
RCS Bastia 838 713 618

Par décision de l'associé Unique du 17/12/2025, il a été décidé de nommer M FONDACCI Jean-Baptiste demeurant Route de Calvi - 20220 L'ÎLE-ROUSSE en qualité de Président en remplacement de M FONDACCI Joseph, à compter du 17/12/2025, démission du Directeur Général, Mme Cécilia Fondacci le 17/12/2025.
Modification au RCS de Bastia.

N° 29

SCI TAROKANI

SCI au capital de 5.000,00 euros
26, cours Napoléon, 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio N°445 137 961

L'assemblée générale extraordinaire a décidé le 23 septembre 2025 :
- La nomination de Monsieur Valentin Nicolas KEDROFF demeurant Résidence Parc Impérial, le Beaugency, 20000 AJACCIO, en qualité de nouveau Gérant par suite du décès de Madame Françoise Martine ALBERTINI veuve TAFOUREAU.

- La dissolution anticipée de la société, rétroactivement à compter du 23 Juillet 2025 et désigné en qualité de liquidateur Monsieur Valentin Nicolas KEDROFF demeurant Résidence Parc Impérial, le Beaugency, 20000 AJACCIO et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

AVIS

Les associés de HOME FRATERNITY, SAS au capital variable, ayant son siège social à Ajaccio [20000], route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 883 840 761, se sont réunis en assemblée générale mixte le 26 décembre 2025 au siège social, sur convocation du président. Il a été adopté les résolutions suivantes :

PARTIE ORDINAIRE**PREMIERE RESOLUTION**

Les associés prennent acte de la démission de la société « APH » de la présidence de la société, à effet du 31 décembre 2025 minuit, lui donnent quittus de mon mandat, et le remercie du travail effectué.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés nomment aux fonctions de président la société « PERRINO BTP », à compter du 1er janvier 2026 à 0 heure, pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les statuts et la réglementation en la matière, ce qu'elle accepte. Ils désignent M. François PERRINO pour représenter la société pour la durée du mandat.

PARTIE EXTRAORDINAIRE**PREMIERE RESOLUTION**

Les associés, après avoir entendu le Président et pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2024 approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2025, décident, en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide la modification des statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE 8. ACTIONS*** Ancienne rédaction :**

Les actions sont nominatives et inscrites en compte selon les conditions légales.

Toute transmission d'actions sous quelque forme que ce soit doit être préalablement agréée par le Conseil et les Associés à peine de nullité. Par exception, le transfert des titres d'un Associé à une personne de droit moral qu'il contrôle est libre sous réserve d'une information expresse, écrite et préalable de la Société et des Associés. Le projet de cession complet est notifié à la Société, qui en informe les Associés dans un délai de 8 [huit] jours.

Le Conseil et les Associés réunis en Assemblée se prononcent dans un délai de 3 [trois] mois sans motivation. Ce délai peut être prorogé de 3 [trois] mois pour complète information.

Si l'agrément est accordé la cession se réalise selon les conditions notifiées. Si l'agrément est refusé, les Associés réunis en assemblée disposent d'un délai de 6 [six] mois pour décider l'acquisition des actions et en proposer les conditions.

Les Associés ont un droit individuel de préemption sur toute cession d'actions.

Le droit s'exerce :

* dans un délai de 3 [trois] mois par notification à l'Associé cédant et au Conseil,

* dans les termes du projet de cession notifié,

* proportionnellement au nombre d'actions détenues si le nombre d'actions que les Associés souhaitent acheter est supérieur au nombre d'actions cédées.

*** Nouvelle rédaction :**

Les actions sont nominatives et inscrites en compte selon les conditions légales.

Toute transmission d'actions sous quelque forme que ce soit doit être préalablement agréée par les Associés à la majorité de 75 % des droits de vote à peine de nullité. / ...

Le projet de cession complet est notifié à la Société, qui en informe les Associés dans un délai de 8 [huit] jours. Les Associés réunis en Assemblée se prononcent dans un délai de 3 [trois] mois sans motivation. Ce délai peut être prorogé de 3 [trois] mois pour complète information.

Si l'agrément est accordé la cession se réalise selon les conditions notifiées.

Si l'agrément est refusé, les Associés réunis en assemblée disposent d'un délai de 6 [six] mois pour décider l'acquisition des actions et en proposer les conditions.

Le droit s'exerce :

* dans un délai de 3 [trois] mois par notification à l'Associé cédant et au Conseil, dans les termes du projet de cession notifié, proportionnellement au nombre d'actions détenues si le nombre d'actions que les Associés souhaitent acheter est supérieur au nombre d'actions cédées.

* Par exception, le transfert des titres d'un Associé à une personne de droit moral qu'il contrôle ou dans laquelle il a des intérêts directs ou indirects, personnellement ou par personne physique ou morale interposée, dans le périmètre familial (exclusivement au 1er et/ou 2ème degré) ou juridique dans la notion de Groupe, n'est soumise à aucun agrément ; information en est donnée de la Société et des Associés dans les 30 jours de l'enregistrement du mouvement d'actions.

TROISIEME RESOLUTION**ARTICLE 11. DIRECTION
[extraits modifiés]***** Ancienne rédaction :**

La Société peut être administrée par un Conseil d'au moins deux Administrateurs désignés par les Associés. Le Conseil est animé par un Président du Conseil, il se réunit au moins mensuellement et prend toute décision utile ou nécessaire à la réalisation de l'objet social. La Société est dirigée par un Président, qui la représente à l'égard des tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans la limite de l'objet social et des décisions du Conseil.

Un Directeur général peut assister le Président et le Conseil, dans le cadre du mandat de nomination.

*** Nouvelle rédaction :**

La société est dirigée et administrée par un Président désigné par les associés à la majorité de 75 % des droits de vote ; le Président prend toute décision utile ou nécessaire à la réalisation de l'objet social. Il représente la société à l'égard des tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans la limite de l'objet social et des décisions de l'assemblée générale des associés à laquelle il rend compte de son mandat au moins une fois l'an.

Un Directeur général nommé par le Président et/ou l'assemblée des associés, peut assister le Président ; son mandat pourra éventuellement être limité à des fonctions déterminées.

Le reste de l'article est sans changement.

QUATRIEME RESOLUTION**ARTICLE 12.
DÉCISIONS ET INFORMATION
DES ASSOCIÉS
[extraits modifiés]***** Ancienne rédaction :**

Les Associés se réunissent en Assemblée générale au moins 1 [une] fois par an, ou sur convocation du Conseil, ou à la demande d'Associés représentant le dixième du capital social. Les décisions suivantes sont prises à l'unanimité des Associés réunis en assemblée spéciale :

* dissolution ou prorogation de la Société

Les décisions suivantes sont prises à la majorité renforcée de 75 % des droits de vote des Associés réunis en assemblée extraordinaire.

* désignation ou révocation des dirigeants, / ...

* modification statutaire,
* agrément ou exclusion d'un Associé. La convocation à l'assemblée peut être adressée par le Président 15 [quinze] jours avant sa tenue,

*** Nouvelle rédaction :**

Les Associés se réunissent en Assemblée générale au moins 1 [une] fois par an, ou sur convocation du Président ou du directeur général s'il y en a un, ou à la demande d'Associés représentant le dixième du capital social.

Les décisions suivantes sont prises à la majorité renforcée de 75 % des droits de vote des Associés réunis en assemblée extraordinaire.

- dissolution ou prorogation de la Société

- désignation ou révocation des dirigeants,

- modification statutaire,

- agrément ou exclusion d'un Associé. La convocation à l'assemblée est adressée par le Président ou le directeur général 7 [sept] jours minimum avant sa tenue. La convocation pourra être envoyée, soit par « lettre recommandée avec accusé de réception » par distribution postale ou dématérialisée, ou encore par courriel portant la mention « important » et l'objet « Home Fraternity » avec demande d'avis de réception et de lecture.

A l'initiative du Président ou du directeur général s'il y en a un, l'assemblée générale pourra aussi être tenue en visio-conférence selon des moyens techniques sécurisés, à la condition d'acceptation du moyen de communication par la totalité des associés ou leur représentant. Elle pourra également être tenue par « consultation écrite » selon les règles et normes usuelles en pareille matière.

Le reste de l'article est sans changement.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

N° 31

**RICHARD
INVESTISSEMENTS**

SC au capital social de 1020 Euros

Siège social : 20, Lotissement Rapajo

20213 Penta Di Casinca

843 984 089 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Le 17/12/2025, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à :

- La gestion et l'administration tant activement que passivement, de tous biens et droits de toute nature, provenant soit d'apports, soit d'acquisitions, de quelque manière que ce soit, ainsi que la réalisation de ces mêmes biens et droits.

- L'animation des sociétés et entreprises au sein desquelles la société détient des participations ou intérêts, ainsi que toutes activités ayant trait à des prestations de services en matière de stratégie et développement, financière, administrative, comptable, commerciale ou connexe à ces domaines au profit des sociétés et groupement qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, et, plus généralement toutes activités de conseils.

Le 17/12/2025, l'AGE a décidé de modifier la dénomination :

*** Ancienne dénomination :**

RICHARD INVESTISSEMENTS

*** Nouvelle dénomination :**

MARINA

Le reste sans changement.

Pour avis.

 04 95 32 89 92



SAS Alain SPADONI

& ASSOCIES

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud),

CODE CRPCEN 20004

3, avenue Eugène Macchini

Immeuble « Le Régent ».

Suivant acte reçu par Maître Aurélia MASPOLI, Notaire associée de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & ASSOCIES, Notaires", le 16/10/2025, enregistré au SPF d'Ajaccio le 30/10/2025 référence 2025 N 00589, il a été décidé à l'unanimité par tous les membres de la Société Civile Immobilière ATMA au capital de 100,00€ Siren : 514389865 RCS Ajaccio de :

Changer la dénomination sociale qui devient : SAM
Nommer en qualité de nouveau Gérant : M Miguel MEIRA de ABREU demeurant 38, avenue du Mont Thabor, chemin de Pietralba, 20090 Ajaccio, en remplacement de Mme Angelina POLI pour cause de démission.

Transférer le siège social du 4, résidence Constellation, avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio au 62, rue Guy de Maupassant, 20090 AJACCIO et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le notaire.

N° 33

CORDIROM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 550.000 euros

Siège social :

Zone Industrielle de Baléone

20167 Sarrola-Carcopino

RCS Ajaccio 537 729 295

**CHANGEMENT
DE PRÉSIDENT**

Aux termes du procès verbal des décisions de l'associé unique du 23 décembre 2025, après avoir pris acte de la démission de la société DD FINANCES de ses fonctions de Président, l'associé unique a décidé de nommer M. Jérôme MANCINI, de nationalité française, né le 26 février 1982 à AJACCIO [2A], demeurant à AJACCIO [20000], 12, Cours Napoléon, en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée indéterminée à compter du 23 décembre 2025, en remplacement de la société DD FINANCES, démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

**POURSUITE
ACTIVITE SOCIALE**

N° 34

LA COLONIALE

SASU au capital de 1000 €

Siège social : Moriani-Plage

20230 San-Nicolao

825 176 555 RCS Bastia

Par décision de l'associée unique du 30/10/2025, il a été décidé en application de l'article L.225-248 Ccom, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS de Bastia.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 35

N° PC : 2025RJ0239

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la société ARTIMER SARL, Taverna, 20221 SANTA-MARIA-POGGIO. La construction traditionnelle, la réparation et la restauration de navires en bois et matériaux associés. 981 986 003 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/11/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 36

N° PC : 2025RJ0240

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la société FRAMIOR SAS, centre Commercial la Rocade, 20600 FURIANI. La création, l'acquisition, la prise à bail, la location, la gérance libre ou salariée, l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce de négoce, achat, vente [gros, demi gros et/ou détail] de vins et spiritueux, dégustation bar à vins, cave à vins, servis au verre ou en bouteille, à consommer sur place ou à emporter et tous produits ou activité liés au commerce des vins et autres boissons alcoolisées ou non alcoolisées et produits du terroir, vente de produits épicerie fine. 942 566 225 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 37

N° PC : 2025RJ0241

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la société GROUPE FRANÇAIS DE PRESSE SARL, Agis Centre d'Affaires, 13, Lotissement Arbucetta, 20620 BIGUGLIA. La rédaction, la conception, l'édition, la publication de journaux, revues, magazines ou publications diverses de toute périodicité, ainsi que tous supports imprimés et électroniques ou de presse en Ligne. 823 691 209 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 38

N° PC : 2025RJ0242

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant l'ouverture de d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la société ALBORE POSE SARL, Lavilanella, Lotissement Saint-Joseph, 20230 POGGIO-MEZ-ZANA. Installation, vente d'appareils de chauffage bois indépendants ainsi que tous produits se rapportant à l'activité. 922 334 453 RCS Bastia 922 334 453 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 39

N° PC : 2025RJ0243

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant l'ouverture de d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la société Vectair SAS, route Dit Volpajo, Route Nationale 193, 20600 FURIANI. Construction de baignades naturelles stations d'épuration bassins d'ornements, traitement des eaux écologiques et biologiques, reproduction de plantes bureau d'études environnement maîtrise d'oeuvre assistance paysagiste recherche et développement conception réalisation de piscine naturelle traitement des eaux de pluies, conseils et organisation de formations. 912 529 922 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 24/11/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 40

N° PC : 2025RJ0244

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant l'ouverture de d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la société 2MJ CONCEPT SAS, lotissement SIMONPOLI, APP 3, TRAVO, 20240 VENTISERI. Prestations de bureau d'études technique dans tous domaines : conseils et études, 842 113 557 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 27/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 41

N° PC : 2025RJ0245

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant l'ouverture de d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur BERTOLUCCI JEAN PIERRE, quartier MONTE

CARLO, RN 193, 20200 BASTIA. Travaux de menuiserie et bois PVC. 508 844 537 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 13/11/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 42

N° PC : 2025RJ0247

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant l'ouverture de d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la société NOY & ASSOCIATES SAS, Bâtiment D, 4eme Étage, 1, Rue Juge Falcone, 20200 BASTIA. Toutes prestations et toutes missions de conseil, relations publiques, relations presse, marketing, digital et communication ayant pour vocation la promotion dans le but d'accompagner leur développement et l'élaboration de stratégie commerciales. 950 727 867 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/11/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 43

N° PC : 2025RJ0201

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société 2CV20 SAS, Rond Point de Ceppe, Route Territoriale 11, 20620 BIGUGLIA. Commerce de détails de meubles. 879 265 593 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 09/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 44

N° PC : 2025RJ0005

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société A Cuccagna SARL, 1, avenue Xavier Luciani, 20250 CORTE. Vente de produits corse. 890 118 474 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 27/12/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

N° PC : 2025RJ0058

Jugement du tribunal de commerce

DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société A CASA DI MA SAS, route De Calvi, Lieu-Dit Tragone, 20260 LUMIO. Hotel restaurant Spa. 394 815 039 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 24/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 46

N° PC : 2025RJ0168

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société ARBAOUI SARL, VILLAGE DE PENTA ACQUATELLA, 20290 PENTA-ACQUATELLA. Électricité générale fibre optique travaux de terrassement. 889 849 261 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 25/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 47

N° PC : 2025RJ0181

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société AERIS2B SARL, CASA MILLELA, Hameau de Calca, 20245 GALERIA. Achat, vente, location et entretien de matériel aéronautique. Développement de projet du secteur aéronautique. 878 551 274 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 48

N° PC : 2025RJ0207

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur DOTTORI Quentin, Aurélien, Pierre, Route de Cantarettu, 20220 AREGNO. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Non inscrit au RCS Bastia 490 378 718 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 18/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 49

N° PC : 2025RJ0208
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de M. MARCELLI JACQUES, PROVENCE LOGIS MONTESORO, 20600 BASTIA. Réparation d'autres biens personnels et domestiques. Non inscrit au RCS Bastia 510 735 483 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 06/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 50

N° PC : 2025RJ0210
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Madame FIKRI ZENEK, lotissement LES ESPAVES VERTS, 20290 BORGIO. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Non inscrit au RCS Bastia 949 369 151 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 51

N° PC : 2025RJ0246
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur ESTEVES CUNHA ALEXANDRE [], cité Pianucchia, 20250 CORTE. Inscrit au REPERTOIRE SIRENE sous le n°531143 634. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/11/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 52

N° PC : 2024RJ0086
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 arrêtant le plan de redressement de la SOCIETE DE CONSTRUCTION GENERALE SARL, régime RJ de la LSE, route de l'Aéroport, 20290 LUCIANA. Commissaire à l'exécution du plan : SARL HORIZON AJ REPRESENTEE PAR ME JOHANNA FABRE, 5, Rue Grignan, 13006 MARSEILLE.

N° 53

N° PC : 2024RJ0080
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 arrêtant le plan de redressement de la société SANTA GIULIA SARL, ré-

gime RJ de la LSE, Moline, 20233 SISCO. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 54

N° PC : 2025RJ0190
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société, SM SAS, hameau Fiume D'Olmo, 20230 TALASANI. La réalisation de tous travaux de revêtement posé de plaque de plâtre posé de parquet agencements. 891 182 990 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 08/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 55

NATURA VOSTRA

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle en liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège social : I Mandriali
Route de Piana, 20130 Cargese
Siège de liquidation : I Mandriali
Route de Piana, 20130 Cargese
510032683 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 17 décembre 2025, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 17 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Stéphanie ALESSANDRI, demeurant Village de Piana, l'Armuraccia, 20115 PIANA, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé I Mandriali, Route de Piana, 20130 CARGESE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 56

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 31 Mars 2025 de la SARL BOUCHERIE ALBERTINI au capital de 18.293,88 euros dont le siège social est sis Pian del Borre - Maison Albertini - Macinaggio - 20247 ROGLIANO et immatriculée au RCS BASTIA sous le 324 043 082, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 31 Mars 2025, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jean Félix ALBERTINI demeurant Pian del Borre - Maison Albertini - Macinaggio - 20247 ROGLIANO et fixé le siège de la liquidation Hameau de Macinaggio - 2047 ROGLIANO.

Pour avis, au RCS BASTIA.

N° 57

GC PROMOTION

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social : Route Nationale 194, Baleone Centre
20167 Sarrola-Carcopino
Siège de liquidation :
Route Nationale 194, Baleone Centre
20167 Sarrola-Carcopino
894 614 841 RCS Ajaccio

L'A.G.E. réunie le 30/09/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Mathieu, Octave, Gilbert CASALONGA, demeurant Lieu dit Rotajolo, Agosta Plage, 20166 PORTICCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route Nationale 194, Baleone Centre, 20167 SARROLA-CARCOPINO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 58

DANIEL DI GRAZIA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7500 euros
Siège social :
21, avenue Dr Noël Franchini
20090 Ajaccio
Siège de liquidation :
21, avenue Dr Noël Franchini
20090 Ajaccio
443 836 093 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 23 octobre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 23 octobre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Daniel Aurèle Mathieu DI GRAZIA, demeurant Les Terrasses d'Ajaccio Immeuble Colbert, 20090 AJACCIO, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 21, avenue Dr Noël FRANCHINI, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 59

SEGIMMO 3

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège : Lotissement de Trova
Commune d'Alata, 20167 Mezzavia
Siège de liquidation :
Lotissement de Trova
Commune d'Alata, 20167 Mezzavia
829894443 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 novembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Dominique SERRA, demeurant Prato In Vignale, Col du Prunu, 20167 ALATA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route Nationale 194, Baleone Centre, 20167 SARROLA-CARCOPINO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 60

EPICERIE DU MARCHE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 Euros
Siège social :
1, bis boulevard du Roi Jérôme
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 520 239 393

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social, en date du 19 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifié, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation.

Elle a nommé Madame Anne-Lise PINELLI et Monsieur Bruno SERVAS aux fonctions de liquidateurs, en leur conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de leur permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces nécessaires à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE PORTANT SUR LES TERRAINS CONCERNÉS PAR LES TRAVAUX DE DÉRIVATION DES FORAGES F1, F2, F3 ET F4

COMMUNE DE CORSCIA

1ère Insertion,

DUREE DES ENQUÊTES : du Lundi 05 Janvier 2026 au Lundi 19 Janvier 2026 inclus.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS :

Mairie de Corscia [Lieu-dit Cavalleracce, 20224 Corscia]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR :

Monsieur Hervé CORTEGGIANI, commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Corscia selon les modalités suivantes :

Lundi 05 janvier 2026, de 09h00 à 12h00 ;
Mercredi 14 Janvier 2026, de 09h00 à 12h00 ;
Lundi 19 janvier 2026, de 14h00 à 17h00.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire-enquêteur par téléphone (04.95.48.02.04).

Les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Corscia.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse [<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Expropriations>].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à la direction départementale des territoires [ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr], au plus tard le Lundi 19 janvier 2026, à 17h00, date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Corscia, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Mairie de Corscia [tél. : 04.95.48.02.04].

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête.



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Commune de LECCI
120, Stradonu di a Mirria
A crucci - 20137 Lecci
Tél : 04 95 71 43 43
Fax : 04 95 71 44 69
E-mail : mairie.lecci@wanadoo.fr
SIRET : 21200139000013

2. OBJET DU MARCHE : HAMEAU DE SAINT-CYPRIEN PENETRANTE NORD/OUEST - VOIE DOUCE

Réalisation d'un revêtement

3. ALLOTISSEMENT : SANS OBJET

4. VARIANTES : SANS OBJET

5 CRITERES D'ATTRIBUTION :

Critère Prix : 70%

Critère Valeur Technique : 30% se décomposant comme suit :

Sous-critère Moyens Matériels et Humains : 30%
Sous-critère Matériel et matériaux : 30%
Sous-critère Méthodologie : 40%

6. Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11^e du Code de la commande publique..

7. Date limite de réception des offres : 30 janvier 2026 à 12h00

8. Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 décembre 2025

9. Demarrage prévisionnel des travaux : 06/04/2026

10. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation seront téléchargés gratuitement sur le site du profil acheteur <http://www.achatspublicscorse.com>

En cas de difficultés pour télécharger des documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une INFOLINE est mise à disposition au 0 892 434 363 [0.40€/minute] du lundi au vendredi : 9h00 / 12h30 et 14h00 / 18h30

11. Modalités de remise des candidatures et des offres :

Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site <http://www.achatspublicscorse.com>.

12 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les demandes de renseignements : Elles devront être adressées par voie électronique au maître d'œuvre via la plateforme de dématérialisation du profil acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa MONTEPIANO - 20407 BASTIA CEDEX
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Site web : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

Le Maire,



AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry

CS.10210 - 20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44

Adresse Internet : www.cci.corsica

OBJET DU MARCHE : Marché n°2025-012 : « Accord cadre à marchés subséquents relatif aux services d'entretien intérieur du bâtiment de l'Hôtel Consulaire. »

PROCEDURE :

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

NOM ET ADRESSE DES ATTRIBUTAIRES POUR LE LOT 1 :

SAS PRIM

249, Route des Collines - 20600 FURIANI

--

SARL ROSSI FRERES PEINTURES

Rue du Maréchal Juin - 20600 BASTIA

NOM ET ADRESSE DES ATTRIBUTAIRES POUR LE LOT 2 :

SARL ATELIERS VERDIER

Z.I. de Pastoreccia - 20600 BASTIA

NOM ET ADRESSE DES ATTRIBUTAIRES POUR LE LOT 3 :

SAS PRIM

249, Route des Collines - 20600 FURIANI

DATE DE NOTIFICATION DE L'ACCORD CADRE :

* Le 28 novembre 2025

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce 25-135019 du 10/12/2025

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 08/12/2025.



AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry

CS.10210 - 20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44

Adresse Internet : www.cci.corsica

OBJET DU MARCHE

Marché n°2025-026 : « Prestations de nettoyage pour les locaux de l'Institut Méditerranéen de formation CAMPUS FORMATION CCIC »

PROCEDURE :

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRES :

Groupement d'entreprises Solidaire B.G. NETT / SARL KYRNEA DESINFEZIONE

Mandataire :

SARL B.G. NETT

Immeuble « Les Mimosas »

Folelli

20213 PENTA DI CASINCA

DATE DE NOTIFICATION DE L'ACCORD CADRE :

* Le 04 décembre 2025

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce 25-136707 du 13/12/2025

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 11/12/2025.

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

SIRET 33035573600019

Objet : Travaux de mise à niveau réseaux secs et humides

Référence acheteur : 010/TX/2025

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45231400 - Travaux de construction de lignes électriques

Complémentaires :

45231600 - Travaux de construction de lignes de communications

45232150 - Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 23/12/25

Marché n° : 010/TX/25

SAS ANTONIOTTI - Lot 49 - Allée verte

ZI de Purettone - 20290 BORGO

Montant indéfini

Envoi le 23/12/25 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>



PLAN LOCAL D'URBANISME D'AJACCIO MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 - ECOQUARTIER FINOSELLO

AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

Lors du conseil municipal du 11/12/2025, la ville d'Ajaccio a défini les modalités de la mise à disposition du public du dossier portant sur le projet de modification simplifiée n°1 relatif à l'écoquartier du Finoello.

La mise à disposition se déroulera du lundi 05 janvier 2026 au mercredi 04 février 2026 inclus.

Le dossier comprendra le projet de modification simplifiée n°1, l'exposé de ses motifs, et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées. Pendant toute la durée de la mise à disposition le public, le public pourra consulter le dossier en format papier dans les locaux de la Direction Générale des services techniques [DGST] - 6, boulevard Lantivy - 20000 AJACCIO, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations : soit dans un registre papier tenu à disposition du public dans les locaux de la DGST [6, boulevard Lantivy - 20000 AJACCIO], soit par courrier postal [Ville d'Ajaccio, DGST - Direction urbanisme - 6, boulevard Lantivy - 20000 AJACCIO], soit par courriel [m.calistri@ville-ajaccio.fr]. A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire présentera son bilan devant le Conseil municipal qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié, de cette procédure.

AARPI MCM AVOCATS SELARL Antoine MERIDJEN

13, Avenue du Maréchal Sebastiani - 20200 BASTIA

Tél : 04.95.31.35.63 - Email : antoine.meridjen@mcm-avocats.fr

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques d'un lot de l'immeuble suivant :

LOT N°1:

DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE, SUR LA COMMUNE DE BASTIA, 15-17 ET 17BIS RUE SAINT JOSEPH, SUR LA PARCELLE REFERENCÉE AU CADASTRE SECTION AO NUMERO DE PLAN 387 :

DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER, LE LOT DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION SUIVANT :

- LE LOT NUMERO 41 CORRESPONDANT A UN LOCAL (ANCIENNEMENT UNE ECURIE) SITUÉ AU DEUXIÈME SOUS-SOL COTE SUD-EST DU BATIMENT A, D'UNE SUPERFICIE EN LOI CARREZ DE 28,40 M²

MISE A PRIX DE 9.506,10 EUROS

LE JEUDI 12 FEVRIER 2026 à 10H00 HEURES

A l'audience des créées du Tribunal judiciaire de BASTIA

Au palais de Justice de ladite ville, Rond-Point De Moro Giafferi

Poursuites et diligences du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 15/17 rue Saint Joseph à BASTIA, représenté par son syndic en exercice la SAS BASTIA IMMOBILIER, société au capital de 38.112 euros dont le siège social est sis à BASTIA [20200] - 45, bd Paoli, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié es qualité audit siège.

Pour lequel domicile est élu au cabinet de la SELARL ANTOINE MERIDJEN, agissant et représentée par Maître Antoine MERIDJEN, Avocat au Barreau de BASTIA, domicilié au 13, Avenue Maréchal SEBASTIANI, à BASTIA [20200] [Tél : 04.95.31.35.63 - Email : antoine.meridjen@mcm-avocats.fr]

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de BASTIA, ou au cabinet de l'avocat du poursuivant. Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire de BASTIA, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Les visites sur place s'effectueront par la SCP MICHEL FILIPPI & SEBASTIEN FILIPPI, commissaires de justice associés à BASTIA, le 3 Février 2026 de 10h00 à 11h00.

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22, Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525.
Fax: +33 495516621.

Courriel : commande publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Réalisation et livraison de carnets de santé et de carnets de maternité, pour les besoins des services de Protection Maternelle et Infantile de la Collectivité de Corse - relance du lot 1

Numéro de référence : 2025-DGAS-0339

Date limite de remise des offres : 26 janvier 2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/12/2026.

AARPI MCM AVOCATS SELARL Antoine MERIDJEN

13, Avenue du Maréchal Sebastiani - 20200 BASTIA

Tél : 04.95.31.35.63 - Email : antoine.meridjen@mcm-avocats.fr

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques d'un lot de l'immeuble suivant :

LOT N°1:

DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE, SUR LA COMMUNE DE BASTIA, 15-17 ET 17BIS RUE SAINT JOSEPH, SUR LA PARCELLE REFERENCÉE AU CADASTRE SECTION AO NUMERO DE PLAN 387 :

DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER, LE LOT DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION SUIVANT :

- LE LOT NUMERO 49 CORRESPONDANT A UN MAGASIN SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSEE, OU AU PREMIER SOUS-SOL, SUR LA FACADE EST DU BATIMENT, D'UNE SUPERFICIE EN LOI CARREZ DE 21,46 M²

MISE A PRIX DE 7092,65 EUROS

LE JEUDI 12 FEVRIER 2026 à 10H00 HEURES

A l'audience des créées du Tribunal judiciaire de BASTIA

Au palais de Justice de ladite ville, Rond-Point De Moro Giafferi

Poursuites et diligences du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 15/17 rue Saint Joseph à BASTIA, représenté par son syndic en exercice la SAS BASTIA IMMOBILIER, société au capital de 38.112 euros dont le siège social est sis à BASTIA [20200] - 45, bd Paoli, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié es qualité audit siège

Pour lequel domicile est élu au cabinet de la SELARL ANTOINE MERIDJEN, agissant et représentée par Maître Antoine MERIDJEN, Avocat au Barreau de BASTIA, domicilié au 13, Avenue Maréchal SEBASTIANI, à BASTIA [20200] [Tél : 04.95.31.35.63 - Email : antoine.meridjen@mcm-avocats.fr]

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de BASTIA, ou au cabinet de l'avocat du poursuivant. Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire de BASTIA, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Les visites sur place s'effectueront par la SCP MICHEL FILIPPI & SEBASTIEN FILIPPI, commissaires de justice associés à BASTIA, le 3 Février 2026 de 10h00 à 11h00.

AARPI MCM AVOCATS SELARL Antoine MERIDJEN

13, Avenue du Maréchal Sebastiani - 20200 BASTIA

Tél : 04.95.31.35.63 - Email : antoine.meridjen@mcm-avocats.fr

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques d'un lot de l'immeuble suivant :

DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE, SUR LA COMMUNE DE BASTIA, 15-17 ET 17BIS RUE SAINT JOSEPH, SUR LA PARCELLE REFERENCÉE AU CADASTRE SECTION AO NUMERO DE PLAN 387 :

DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER, EN UN SEUL ET UNIQUE LOT, LES LOTS DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION SUIVANT :

LES LOTS n°24, n°52 et n°54 :

- LE LOT NUMERO 24 CORRESPONDANT A UN APPARTEMENT SITUÉ AU DEUXIÈME SOUS-SOL COTE EST DU BATIMENT A, COMPOSÉ DE DEUX PIÈCES ÉCLAIRÉES ET DE DEUX PIÈCES OBSCURES, D'UNE SUPERFICIE EN LOI CARREZ DE 38,06 M²

- LE LOT NUMERO 52 CORRESPONDANT A UNE ECURIE SITUÉE A DROITE DU PORTAIL D'ENTRÉE DU BATIMENT A, D'UNE SUPERFICIE EN LOI CARREZ DE 35,00 M²

- LE LOT NUMERO 54 CORRESPONDANT A UNE PIÈCE SITUÉE AU PREMIER SOUS-SOL, DÉPENDANT D'UNE ANCIENNE ECURIE SITUÉE COTE EST DU BATIMENT A, AVEC ENTREE PAR L'IMMEUBLE N°15 DE LA RUE SAINT JOSEPH, D'UNE SUPERFICIE EN LOI CARREZ DE 35,27 M²

MISE A PRIX DE 32.901,96 EUROS

LE JEUDI 12 FEVRIER 2026 à 10H00 HEURES

A l'audience des créées du Tribunal judiciaire de BASTIA

Au palais de Justice de ladite ville, Rond-Point De Moro Giafferi

Poursuites et diligences du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 15/17 rue Saint Joseph à BASTIA, représenté par son syndic en exercice la SAS BASTIA IMMOBILIER, société au capital de 38.112 euros dont le siège social est sis à BASTIA [20200] - 45, bd Paoli, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié es qualité audit siège

Pour lequel domicile est élu au cabinet de la SELARL ANTOINE MERIDJEN, agissant et représentée par Maître Antoine MERIDJEN, Avocat au Barreau de BASTIA, domicilié au 13, Avenue Maréchal SEBASTIANI, à BASTIA [20200] [Tél : 04.95.31.35.63 - Email : antoine.meridjen@mcm-avocats.fr]

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de BASTIA, ou au cabinet de l'avocat du poursuivant. Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire de BASTIA, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Les visites sur place s'effectueront par la SCP MICHEL FILIPPI & SEBASTIEN FILIPPI, commissaires de justice associés à BASTIA, le 3 Février 2026 de 10h00 à 11h00.

N° 71

Cabinet de Maître Anne-Christine BARRATIER

Avocat

18, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Rond point de Moro Giafferi - 20200 Bastia

Le Jeudi 26 février 2026 à 10 heures

EN DEUX LOTS

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SORIO (Haute-Corse)

Lot 1 : l'ensemble immobilier constitué de la maison édifiée sur la parcelle B 458 et des parcelles adjacentes cadastrées B 457 et B 465

L'ensemble du lot 1 étant mis à prix à 200.000,00 Euros.

[Deux Cent Mille euros]

Lot 2 : les parcelles sises lieudit Cordalina [parcelles B 468, B 469 et B 470] et les friches [parcelles A 651, A 652, A 656, A 658, B 358, C 308 et C 329]

L'ensemble du Lot 2 étant mis à prix à 20.000,00 euros.

[Vingt Mille euros]

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de Bastia - Palais de Justice - Rond Point Moro Giafferi - 20200 Bastia où il peut être consulté ou au cabinet de Maître BARRATIER - 18, Bd Paoli - 20200 Bastia. Les visites seront effectuées par Maître Philippe DE PETRICONI, Commissaire de justice à BASTIA le 15 janvier 2026 de 15 heures.

L'Avocat,
Maître A.-C. BARRATIER.

N° 72

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : https://www.isula.corsica

Objet du marché : RD 202 - P.R 1.850 - Elargissement du pont du LACET - Commune de Guarquale

Numéro de référence : 2025-3DIP-0152

Date limite de remise des offres : lundi 02 février 2026 à 16h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/12/2025.

N° 73

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : https://www.isula.corsica

Objet du marché : Missions d'investigations géotechniques pour la recherche de l'amiante environnementale sur le réseau routier de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2025-3DIP-0345

Date limite de remise des offres : lundi 02 février 2026 à 12:00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/12/2025.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail : al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux : 114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbjolo - 20600 BASTIA

N° 74

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : https://www.isula.corsica

Objet du marché : Fourniture et livraison de sacs d'emballage personnalisés pour les services de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2025-1DMG-0064

Date limite de remise des offres : 26/01/26 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/12/25.

DERNIERES MINUTES

N° 75



SELARL MPDN AVOCAT

Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Lieudit Cantone

Résidence U Sant'Antonu

20137 Porto-Vecchio

Tel : 04 95 24 51 36

Par acte S.S.P. en date du 27/11/2025, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 01/12/2025, dossier n° 2025 00019649, référence 2A04P31 2025 A 01151, la société « CORSE VILLAS SERVICES », SAS au capital de 4000 € ayant son siège Lieu-dit Tanello, Mora dell'Onda, 20137 PORTO-VECCIO [RCS AJACCIO 501 148 423], a cédé à Monsieur Sébastien, Michaël MONCHAUX, demeurant 440 Strada di Tanello, Résidence Jusili, Villa 1, 20137 LECCI, [RCS AJACCIO 949 949 697], sa branche complète d'activité de « ENTRETIEN ET CREATION D'ESPACES VERTS » sis et exploité Lieu-dit Tanella, Mora dell'Onda, 20137 PORTO-VECCIO. Cette vente a été effectuée moyennant le prix de 50.000,00 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 27/11/2025.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, au cabinet MPDN AVOCAT, Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, Lieudit Cantone, Résidence U Sant'Antonu, 20137 Porto-Vecchio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 76

SAS SE2C

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 €uros

Résidence les Calanques

52, route des Iles Sanguinaires

20000 Ajaccio-SIREN : 895 149 193

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 novembre 2025 à 15H après avoir entendu le rapport du liquidateur, Monsieur Dominique RENUCCI, demeurant professionnellement Résidence les Calanques - 52, route des Iles Sanguinaires - 20000 Ajaccio a décidé d'approuver les comptes de liquidation, de donner quittus au liquidateur ainsi que tous pouvoirs pour effectuer la demande de radiation de la société au RCS d'Ajaccio.

N° 77

SCI BOMORTO

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social et de liquidation :

Bomorto, Bureau distributeur
Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna
753 605 831 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Laurent, Jean, Jacques BREBION, demeurant Route des Cédrès, Résidence du Parc Impérial, Chambord A4, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Bomorto, Bureau distributeur, Porticcio, 20166 GROSSETO PRUGNA, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 78

MONTE D'OGGIU

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 € en liquidation

Siège social : Lieudit Pedi Marinu

20246 Santo Pietro di Tenda

Immatriculée au RCS de Bastia

513 976 670

Suivant assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2025, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quittus au Liquidateur Monsieur Georges MEONI demeurant Hameau de Casta, 20246 SANTO PIETRO DI TENDA, et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 79



SCP MAMELLI

Notaires

27 rue Principale

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

PROMOFI

Société par Actions Simplifiées

Capital : 2.936.800,00 €

Siège : 238, Strada di Padula

20232 Oletta

RCS Bastia 989 326 103

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 12 décembre 2025, déposé au service de la publicité foncière de la HAUTE-CORSE, le 19 décembre 2025,

Il a été procédé à la création de titres sociaux suite à une augmentation de capital par divers apports immobiliers Le capital social a été modifié en conséquence pour être porté à :

Ancienne mention : 10.000,00,00 €, Nouvelle mention : 2.936.800,00 €. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour mention,
Le Notaire.

N° 80

AJACCIO ALTORE SAS

Au capital de 100,00 Euros
dont le siège social est :

Immeuble CORSEA - RN 198

Querciolo, 20213 Sorbo-Ocagnano
RCS numéro 823 290 457

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Par ordonnance en date du 9 décembre 2025, Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Bastia a désigné la SELARL de SAINT-RAPT & BERTHOLET demeurant Immeuble Sainte Victoire, angle ouest - 70, rue de la Tramontane - 13090 Aix en Provence, et représentée par Maître Charles de SAINT-RAPT en qualité d'administrateur provisoire de la SAS AJACCIO ALTORE pour une durée de 6 mois renouvelable.

N° 81

GREFFE TC PARIS

N° PC : 2015EX0001 [Greffé TC Paris] Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Paris en date du 16/12/2025 a prononcé la reprise de la procédure de liquidation judiciaire de la société NEXTIRAONE France, lieu-dit CANALE, 20600 FURIANI, n°424 61 046, et a désigné M. Rémi Grenier Juge Commissaire, SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Le-loup-Thomas 41, rue de l'Echiquier, 75010 Paris, mandataire judiciaire liquidateur.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 82



Maître Marie-Carole

CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette

Route d'Ajaccio, 20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

REGLEMENT SUCCESSORAL

AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

En l'absence d'héritier réservataire

Par testament olographe du 4 mars 2009, Madame Michèle Louise Marguerite LAUGEL, en son vivant exploitante agricole, demeurant à NOCETA [Haute-Corse], née à LYON [4ème] le 29 avril 1945, veuve de Monsieur Jean Simon CASTAGNOLI, depuis décédée à SANT MARTINO DI LOTA le 28 juillet 2025 a institué un légataire universel. Consécutivement à son décès, ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE, le 22 Décembre 2025 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée auprès de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, Résidence E Purette, Route d'Ajaccio, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis,

Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire.

ANNONCES LÉGALES

ICN

PROCHAINE PARUTION

09/01/2026 - N° 7116

N° 83

POPUDRY

SAS au capital de 100 €

Siège social : 2, rue Solferino

Imm Cardinal - 20000 Ajaccio

824 072 151 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 01/07/2023, il a été décidé en application de l'article L223-42 Ccom, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 84

SARL GIUSEPPI

SARL au capital de 500€

Siège social : Ciniccia - 20170 Levie

RCS 839 427 473 Ajaccio

Le Président, en date du 03/12/2019, a approuvé les comptes de liquidation, donné quittus au liquidateur, M. GIUSEPPI Jean-Antoine, CINICCIA - 20170 LEVIE, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 27/12/2019.
Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 85

SINOPIA INVEST

SARL au capital de 150.000 €uros

Porté à 172.500 €uros

Siège social :

1, Rue du 1er Bataillon de Choc

Lieudit Castel Vecchio

20090 Ajaccio-432087617 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 19/12/2025 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 22.500 €uros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent cinquante mille [150.000] €uros.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent soixante-douze mille cinq cents [172.500] €uros.

Pour avis,
La Gérance.

N° 87

Société Civile Professionnelle
MARTIN-ALOI
Pierre-Edouard MARTIN
Notaires associés
13006 MARSEILLE
Notaire
Notaire associé
13006 MARSEILLE

AVIS

Suivant testament olographie du 26/10/2019, M. TURCAT Philippe Mathieu Charles Marie, né à Marseille, le 22/10/1951, célibataire, demeurant à BRANDO [20222], Poretto, décédé à BASTIA [20200] le 11/09/2025, a institué un légataire universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me MARTIN-ALOI Stéphanie Notaire à 35, rue Montgrand, [13006] Marseille, le 12/12/2025, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 16/12/2025. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me MARTIN-ALOI Stéphanie. N° CRPCEN de l'Etude 13008. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 88

YORK

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : 4, Cours Grandval
20000 Ajaccio

Siège de liquidation :

4, Cours Grandval, 20000 Ajaccio
849 661 301 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Paul-Antoine CASALONGA, demeurant Ajaccio [20000], 4, Cours Grandval, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 4, Cours Grandval 20000 Ajaccio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 89

SAS SE2C

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 €

Résidence Les Calanques

52, Route des Iles Sanguinaires

20000 Ajaccio-SIREN : 895 149 193

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 novembre 2025 à 14H a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30 novembre 2025. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Monsieur Dominique RENUCCI demeurant professionnellement Résidence les Calanques - 52, route des Iles Sanguinaires - 20000 AJACCIO a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Dépôt légal au RCS d'Ajaccio.

RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et
d'une expérience unique ?*

BALADE À CHEVAL

- Promenade à l'heure ou à la journée
- Baignade dans la rivière avec les chevaux
- Accessible à tous les niveaux
- Toujours en petit comité

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

📞 07 77 70 57 72



 ranch.paganacciu

 Ranch Paganacciu

 ranch.paganacciu@gmail.com



Économie mondiale

Plus résiliente que prévu, mais la zone euro traîne la patte

Publiées en décembre 2025, les «perspectives économiques» de l'Organisation de coopération et de développement économique [OCDE] font état pour 2025 d'une croissance mondiale «résiliente». Mais, pour autant, «de plus en plus fragile». Selon les projections de l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait ralentir pour passer de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025, puis à 2,9 % en 2026, avant de rebondir légèrement pour s'établir à 3,1 % en 2027. Toutefois, tous les pays membres ne sont pas logés à la même enseigne et un écart se creuse entre ceux qui tirent encore leur épingle du jeu et ceux qui dévissent. Si, par exemple, la Chine devrait maintenir une croissance de 5 %; que l'Australie après une croissance du PIB qui a atteint son plus bas niveau [0,8 %] au troisième trimestre de 2024, s'est redressée pour atteindre 1,8 %; les États-Unis devront se satisfaire d'une croissance de 2 %, en repli par rapport à 2024. Quant à la zone euro, ses performances globales décrochent brutalement, avec seulement 1,3 % attendus pour 2025. Avec, là aussi de grosses disparités. Et les bonnes surprises viennent souvent de pays jusqu'alors considérés avec une certaine condescendance par les anciennes locomotives. La croissance du PIB devrait ainsi s'établir à 2,1 % pour la Grèce en 2025 puis à 2,2 % en 2026, avec des recettes budgétaires assez conséquentes pour permettre de poursuivre la réduction de la dette. L'Espagne cartonne avec une croissance à 2,9 % en 2025, qui devrait cela dit être ramenée à 2,2 % en 2026, elle devrait voir son déficit se réduire à 2,5 % du PIB en 2025 «sous l'effet d'une croissance économique plus soutenue et de recettes plus élevées que prévu». La croissance du PIB réel au Portugal devrait atteindre 1,9 % en 2025 et 2,2 % en 2026 et, selon l'OCDE, ses politiques publiques «devraient favoriser une croissance plus forte et plus durable». En revanche, l'Allemagne devrait en rester à une croissance de 0,3 % pour 2025; l'Autriche se «redresse» pour grimper à 0,3 % elle aussi, alors que les projections pour l'Italie sont de 0,5 % en 2025 puis 0,6 % en 2026 et 0,7 % en 2027. Et la France? Elle peut tabler sur une croissance à 0,8 % [en baisse] et l'espoir de grimper à 1 % en 2026 et 2027. L'OCDE note par ailleurs que le déficit budgétaire de la France devrait être ramené de 5,8 % du PIB en 2024 à 5,4 % en 2025, mais que cette «réduction attendue du déficit sera insuffisante pour stabiliser la dette». Parmi les recommandations émises pour la France, un renforcement du soutien aux petites et moyennes entreprises, des efforts pour développer les compétences technologiques, notamment en améliorant l'éducation pour les élèves issus de milieux défavorisés. ■ EM

Le manque de confiance persistant des entreprises et des ménages pèse sur la croissance

Indicateurs de confiance de l'OCDE, normalisés

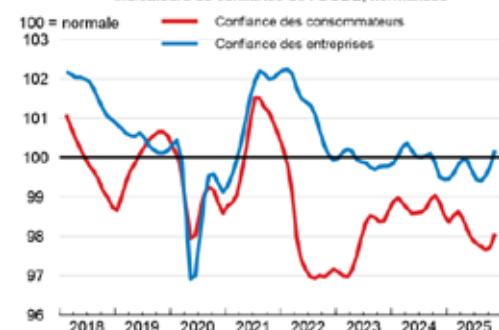


Photo: Vittorio - Pixabay

Intelligence artificielle Pour le pire comme le meilleur

Du 6 au 11 février 2025, Paris accueillait le sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle [IA], co-présidé par la France et l'Inde. Objectif de l'événement auquel ont pris part 800 contributeurs de plus de 100 pays: permettre un développement de l'IA «au service de l'intérêt général». Emmanuel Macron a annoncé un investissement de 109 milliards d'euros et la création de data centers alimentés par l'énergie nucléaire en France «dans les prochaines années». De fait, les applications de l'IA à la médecine sont d'ores et déjà plus que prometteuses. Mais certains de ses usages gagneraient à être plus éclairés. Publié le 10 février, une étude Ipsos *L'usage de l'intelligence artificielle par les Français* indique que si 88 % des sondés connaissent au moins un outil basé sur l'IA seuls 39 % utilisent ces outils, dont 33 % dans le cadre personnel et seulement 15 % dans un but professionnel tandis que 29 % des utilisateurs y ont recours pour générer des images. C'est aussi en février qu'à la faveur d'une mise à jour de chat GPT une vague d'images reproduisant le style du studio d'animation japonais Ghibli déferle sur les réseaux sociaux, posant la question des zones grises relatives à certains usages de l'IA au regard de la propriété intellectuelle. Quelques semaines plus tard, les «starter packs» représentant une personne sous forme de figurine sous blister, entourée de quelques accessoires censés résumer sa personnalité, envahissent X et Facebook. Selon l'ONG Data for Good, près de 700 millions d'images «starter pack» et Studio Ghibli ont été générées en quelques semaines. Lancé dans l'Union européenne en mai 2024, Grok, concurrent de ChatGPT, accessible gratuitement pour les usagers de X, y est devenu en 2025 l'arbitre des débats entre internautes, suppléant plus ou moins efficacement aux lacunes des uns et des autres et les dispensant de tout effort de recherche: y'a qu'à demander à @Grok, et voilà. Sans surprise, en septembre, Elon Musk annonçait la création de Grokipédia, une nouvelle encyclopédie liée à Grok, pour concurrencer Wikipédia que le boss de X décrit comme «biaisée, contrôlée par des activistes». De son côté, la plateforme française Yaho, en se basant sur une étude menée de janvier à juin 2025 auprès de ses 5 millions d'utilisateurs, majoritairement francophones et vivant en France, nous apprend qu'un utilisateur sur 5 parle à l'IA comme à un humain et qu'un sur 4 se tourne vers elle pour du coaching personnel. De même, le rapport Travel Trends 2026 dévoile que de plus en plus de gens conçoivent et planifient leurs vacances en recourant à l'IA. Or génération d'images comme requêtes auprès d'une IA induisent une forte consommation en énergie [30 fois plus qu'un moteur de recherche classique] et en eau. Pour l'intérêt général, on repassera. ■ EM

moins un outil basé sur l'IA seuls 39 % utilisent ces outils, dont 33 % dans le cadre personnel et seulement 15 % dans un but professionnel tandis que 29 % des utilisateurs y ont recours pour générer des images. C'est aussi en février qu'à la faveur d'une mise à jour de chat GPT une vague d'images reproduisant le style du studio d'animation japonais Ghibli déferle sur les réseaux sociaux, posant la question des zones grises relatives à certains usages de l'IA au regard de la propriété intellectuelle. Quelques semaines plus tard, les «starter packs» représentant une personne sous forme de figurine sous blister, entourée de quelques accessoires censés résumer sa personnalité, envahissent X et Facebook. Selon l'ONG Data for Good, près de 700 millions d'images «starter pack» et Studio Ghibli ont été générées en quelques semaines. Lancé dans l'Union européenne en mai 2024, Grok, concurrent de ChatGPT, accessible gratuitement pour les usagers de X, y est devenu en 2025 l'arbitre des débats entre internautes, suppléant plus ou moins efficacement aux lacunes des uns et des autres et les dispensant de tout effort de recherche: y'a qu'à demander à @Grok, et voilà. Sans surprise, en septembre, Elon Musk annonçait la création de Grokipédia, une nouvelle encyclopédie liée à Grok, pour concurrencer Wikipédia que le boss de X décrit comme «biaisée, contrôlée par des activistes». De son côté, la plateforme française Yaho, en se basant sur une étude menée de janvier à juin 2025 auprès de ses 5 millions d'utilisateurs, majoritairement francophones et vivant en France, nous apprend qu'un utilisateur sur 5 parle à l'IA comme à un humain et qu'un sur 4 se tourne vers elle pour du coaching personnel. De même, le rapport Travel Trends 2026 dévoile que de plus en plus de gens conçoivent et planifient leurs vacances en recourant à l'IA. Or génération d'images comme requêtes auprès d'une IA induisent une forte consommation en énergie [30 fois plus qu'un moteur de recherche classique] et en eau. Pour l'intérêt général, on repassera. ■ EM

Dystopiax, capitale Washington DC

USA

Entre farce ubuseque et glissade effrénée vers le fascisme, l'année 2025 aux USA pourrait avoir été écrite par un mauvais scénariste. Démarrée sur les chapeaux de roues avec le binôme Trump-Musk parti à la chasse aux dollars supposément gaspillés, elle s'achève avec un président de plus en plus enclin au troll grossier, semble-t-il atteint de démence sénile, entouré de responsables cruciaux plus doués pour se donner en spectacle que pour assumer leur charge. Le sénateur Mark Kelly, (général, vétéran de l'US Navy et astronaute) a eu des mots aussi durs qu'indiscutables envers Pete Hegseth, l'histrionnique responsable de la Défense: «*il a tout du gamin de 12 ans qui joue à la guerre*». Entre janvier et décembre, sans s'attarder sur une myriade d'autres décisions délirantes, des cohortes d'employés fédéraux ont été virés du jour au lendemain, des haut fonctionnaires et des juges débarqués et poursuivis en justice, des journalistes et des médias intimidés et menacés, des milliers de gens arrêtés -ou enlevés- par l'ICE avant d'être internés voire déportés, des paroles données puis reprises, le Venezuela pris pour cible... Outre ces faits aux lourdes conséquences humaines, Elon Musk a mis fin à l'idylle, non sans affirmer que Trump était présent dans les fichiers Epstein, cette bombe que la Maison Blanche -entretemps défigurée *sine die*- s'ingénie à désamorcer avec une énergie qui ne peut que renforcer les suspitions à propos de son locataire.

La volonté de Trump de transformer Gaza, dûment débarrassée des Palestiniens, en Riviera; ses volte-face successives à propos de l'Ukraine et un plan de paix écrit par la Russie achèvent de plomber sa crédibilité déjà bien basse à l'étranger. En ce qui concerne l'économie, tout résultat est maintenant difficile à quantifier, puisque les indicateurs ont été purement et simplement supprimés: il faut se contenter des vantardises de Trump qui affirme que jamais la situation n'a été aussi rose. Hélas pour lui, les citoyens US constatent l'inverse, à commencer par l'escalade des prix. Des électeurs et élus MAGA découvrent que donner les clés de leur pays à un criminel condamné n'était peut-être pas l'idée du siècle. Rien d'étonnant donc si la cote de popularité de Trump a rejoint son plus bas niveau historique, atteint après sa tentative de coup d'état du 6 janvier 2020. ■ EP



Vatican Conclave

La fiction a précédé de peu la réalité. Moins de six mois après la sortie en salles du film *Conclave*, au matin du 21 avril 2025, jour du lundi de Pâques, le Vatican annonce en ces termes le décès du pape François: «*Ce matin, à 7h35, l'évêque de Rome, François est rentré à la maison du Père*». Âgé de 88 ans, l'Argentin Jorge Mario Bergoglio, premier pape à la fois non européen, issu de la Compagnie de Jésus, natif du continent américain et premier également à avoir choisi de porter le nom du «Poverello» d'Assise, a succombé aux suites d'un accident vasculaire cérébral. Depuis 2021, sa santé s'était dégradée, et, au moment de sa mort, il était encore en convalescence après avoir été hospitalisé durant 38 jours, du 14 février au 23 mars 2025, pour une pneumonie bilatérale. Le pontificat du 266^e pape de l'Eglise catholique, qui a duré 12 ans, a été marqué par des prises de position en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, l'accueil des réfugiés, la justice sociale ou la lutte contre les abus sexuels sur mineurs au sein de son Eglise. Le dernier déplacement de François hors d'Italie a été une visite en Corse, à Ajaccio, le 15 décembre 2024, à l'occasion d'un colloque sur la religiosité populaire en Méditerranée, auquel l'avait convié Mgr François-Xavier Bustillo, évêque d'Ajaccio depuis 2021, qu'il avait créé cardinal en septembre 2023. Les funérailles du pape François se déroulent le 26 avril et le conclave est fixé au 7 mai 2025. La presse

brosse les portraits des «papabili», les spéculations vont bon train: le 167^e souverain pontife suivra-t-il les pas de son prédécesseur ou bien verra-t-on cette fois désigner un pape plus conservateur? Parmi les noms qui circulent le plus dans la presse française, du côté «progressiste» l'archevêque de Marseille, Jean-Marc Aveline; Matteo Zuppi, archevêque de Bologne et, dans le camp «conservateur» Peter Erdö, archevêque de Budapest ou le cardinal congolais Fridolin Ambongo. Si cela rappelle quelque peu l'atmosphère et les enjeux du film, ce conclave-là ne connaîtra pas un contexte aussi violent et son issue sera bien plus rapide. Il s'achève en effet le 8 mai, avec la désignation, à l'issue d'un quatrième scrutin, de l'Américain Robert Francis Prevost, 69 ans, qui fait presque figure d'outsider (RFI l'avait mentionné, quoique brièvement, dans les successeurs potentiels) et qui semble incarner une «voie médiane». Crée cardinal-diacre de Santa-Monica par François en 2015, il devient le premier pape issu de l'ordre de Saint Augustin, le premier pape natif des États-Unis, mais aussi le premier pape péruvien (il a pris également la nationalité péruvienne en 2015) et choisit pour nom Léon XIV. ■ EM

Ukraine Le bourbier russe



La quatrième année de guerre depuis l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes aura vu Donald Trump chambouler le jeu diplomatique. Il aura cumulé le grotesque et l'indigne avec le traquenard médiatique dans lequel il a attiré Zelinsky à la Maison Blanche le 28 février puis le plan de paix de novembre dicté par le Kremlin. Le 29 décembre, il affirme même que la «*Russie voulait la réussite de l'Ukraine*». Son inconsistance, ses pantalonnades et la volonté des Russes de ne pas négocier sur d'autres bases que la capitulation ukrainienne n'auront pas permis, loin de là, d'avancer vers une résolution pacifique du conflit. Face à ces coups d'éclat erratiques et à l'entêtement de Poutine, l'UE affiche une détermination certaine, votant en mai et juillet deux trains de sanctions supplémentaires contre la Russie. Comme le résumait en mai Kaja Kallas, cheffe de la diplomatie des Vingt-Sept: «*Plus la Russie mènera la guerre, plus notre réponse sera sévère*». Des propos qui font écho au souhait de Volodymyr Zelinsky, exprimé en février lors de la 61^e conférence sur la sécurité à Munich, de voir la création de «*forces armées européennes*» pour résister aux menées de Poutine. Aux frappes stratégiques ukrainiennes contre les structures militaires et l'industrie gazière et pétrolifère, toujours plus profondes sur le sol russe, ont répondu des attaques russes massives et incessantes contre les populations civiles, et des actions visant l'UE. Au sol, l'état-major ukrainien annonce le 12 juin que les pertes russes atteignent le chiffre colossal d'un million, et selon les calculs de *Forbes*, au rythme actuel des gains territoriaux russes, il faudrait 230 ans pour conquérir l'Ukraine entière. Poutine fait maintenant face à une situation intérieure très dégradée, avec un appauvrissement généralisé et une industrie durement touchée. La tentation d'une fuite en avant n'a rien d'hypothétique. Côté ukrainien, des accords signés avec l'UE, les USA et la France prévoient l'arrivée de nouveaux matériels, dont des Rafale.

Le 9 décembre, Zelensky, en déplacement en Italie, se déclare prêt à organiser une présidentielle sous 60-90 jours si ses alliés assurent la sécurité du vote. Le lendemain, Kiev transmet aux États-Unis son dernier plan de paix en trois volets: un accord-cadre en 20 points, des garanties de sécurité et un projet de reconstruction. Les détails restent confidentiels. Deux jours plus tard, le président ukrainien est sur le front, à Kupiansk, annoncée comme prise par Moscou fin novembre. Le 19, l'UE débloque un prêt de 90 milliards d'euros pour l'Ukraine. Reste à savoir si 2026 verra la fin de cette «*opération spéciale*» lancée par Poutine qui voyait ses chars à Kyiv en trois jours, ou bien son extension aux pays limitrophes de la Russie. ■ EP

Proche-Orient Un conflit insoluble



En 2025, le conflit israélo-palestinien s'est enfoncé un peu plus dans une spirale de violence dont personne ne semble capable d'enrayer le cours. L'année s'ouvre dans la continuité de la fin 2024, avec une bande de Gaza dévastée, une population civile éprouvée et des infrastructures au bord de l'effondrement. Dès janvier, les bombardements se poursuivent, tandis que la situation humanitaire se dégrade encore. Les convois d'aide peinent à entrer, les hôpitaux fonctionnent au-delà de leurs capacités et la population civile reste prise au piège d'un conflit sans horizon politique. Et le spectre d'une nouvelle escalade plane sur l'ensemble de la région. Un premier tournant survient en février, lorsque les États-Unis, par le biais de leur diplomatie et en coordination avec le Qatar et l'Égypte, facilitent un cessez-le-feu temporaire. Washington joue alors un rôle central, imposant un dialogue entre Israël et les groupes palestiniens et veillant à la mise en œuvre de l'accord. Dans ce cadre, plusieurs otages détenus à Gaza sont libérés et un échange de prisonniers a lieu, marquant un rare moment de répit. L'aide humanitaire peut circuler plus largement, et l'espoir d'une désescalade durable renaît timidement. Mais cet apaisement reste fragile. Dès mars, les violations du cessez-le-feu se multiplient et les opérations militaires israéliennes reprennent, notamment dans le sud de Gaza. Les combats s'intensifient, les pertes civiles augmentent et les déplacements forcés repartent à la hausse. Les États-Unis continuent d'exercer des pressions diplomatiques pour limiter l'intensité des frappes et protéger les civils, tandis que l'ONU alerte sur un risque de catastrophe humanitaire prolongée. Au printemps et au début de l'été, le conflit menace de s'étendre. En avril et mai, les échanges de tirs entre Israël et le Hezbollah se multiplient à la frontière libanaise, chaque incident ravivant la crainte d'un embrasement régional. En Cisjordanie, les affrontements se durcissent, créant un climat de tension permanente et de radicalisation croissante. En juillet, de nouvelles tentatives de médiation américaines, associées aux efforts du Qatar et de l'Égypte, tentent de consolider la trêve. Des pauses humanitaires sont annoncées, mais restent limitées. À l'automne, malgré ces efforts, les violences reprennent localement: des frappes ponctuelles et des attaques de roquettes sont signalées en octobre et novembre, maintenant la population civile sous pression. Les États-Unis multiplient les contacts diplomatiques pour empêcher toute reprise généralisée du conflit et sécuriser la protection des civils, mais aucune solution politique durable ne se dessine. Et en décembre, alors que l'année se termine, la paix durable demeure toujours hors de portée. ■ MP

Jeunesse en colère

La génération Z fait trembler le pouvoir

Fatiguée d'être ignorée, d'être méprisée, d'hériter d'un monde qui s'effondre, la génération Z a décidé en 2025 de prendre ce qui lui revenait. Partout sur la planète, cette jeunesse connectée, déterminée et politisée a fait trembler des pouvoirs installés, imposant sa colère et sa certitude qu'elle n'acceptera plus de compromis de façade. Au Népal, tout d'abord, où le début d'année a marqué un tournant. Dès janvier, des dizaines de milliers de jeunes ont envahi les rues de Katmandou, dénonçant corruption, immobilisme et absence de perspectives. Les réseaux sociaux ont transformé leurs marches et sit-in en mouvement structuré, obligeant le gouvernement à annoncer des réformes et des élections anticipées. La victoire était partielle, mais symbolique pour une jeunesse qui refusait désormais d'attendre.

Au Maroc, la colère est montée au fil de l'hiver. Dès février, étudiants et lycéens ont envahi Casablanca, Rabat et Tanger, réclamant justice sociale

et accès à l'emploi. Derrière le ras-le-bol contre le coût de la vie et les politiques d'insertion, se dessinait une demande de reconnaissance et de respect. Face à la détermination des jeunes, le pouvoir a dû se résoudre à ouvrir des discussions sur l'avenir de l'enseignement supérieur et les perspectives professionnelles. L'Afrique de l'Est, n'a pas non plus été épargnée par ces mouvements. Au printemps, au Kenya, Nairobi et Mombasa ont vu défiler des foules dénonçant corruption, vie chère et système politique verrouillé. Manifestations, grèves étudiantes et campagnes numériques ont rythmé plusieurs semaines de tensions et révélé un fossé générationnel de plus en plus visible. À Madagascar, c'est en juin que les jeunes ont organisé marches et rassemblements pacifiques pour réclamer emplois, services publics dignes et avenir sur leur propre territoire. À Antananarivo comme ailleurs dans le pays, le message était en effet simple: la génération Z refuse l'exil comme

seule perspective. En Amérique latine, les campus argentins et chiliens ont eux aussi été secoués par des manifestations contre la précarité et pour la protection de l'environnement. Tandis qu'au Brésil, des jeunes ont occupé symboliquement des zones de forêt menacées pour protester contre la déforestation et défendre les droits des peuples autochtones. Partout où elle est passée, la génération Z a donc laissé sa marque au cours de cette année et a démontré qu'il fallait désormais compter sur elle dans le débat public. Fatiguée, en colère, souvent désabusée, elle a appris à se faire entendre, à transformer la colère en actions concrètes et visibles. ■ MP

8 MAI,
80 ANS

Géopolitique L'ombre d'une 3^e guerre mondiale

«Pour être libre dans ce monde, il faut être craint. Et pour être craint, il faut être puissant.» Cette phrase lourde de sens prononcée par Emmanuel Macron lors de son discours aux armées le 13 juillet résume à elle seule l'état d'esprit dans lequel se trouve le monde en 2025. Une année marquée par une accumulation de tensions, de conflits ouverts ou latents, et par l'affondrement définitif de l'idée selon laquelle la paix serait un acquis durable. En Europe tout d'abord, où la guerre en Ukraine reste le principal foyer d'instabilité. En février, à l'approche du troisième anniversaire du conflit, Moscou a intensifié ses frappes tandis que les pays occidentaux ont annoncé de nouvelles aides militaires à Kiev. Si les lignes de front évoluent peu, l'escalade verbale et stratégique entre la Russie et l'Occident s'accentue, nourrissant la crainte d'un affrontement indirect de plus en plus assumé. Ce climat se durcit encore avec le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche en janvier. Ses prises de position sur l'OTAN, son

discours plus ambigu sur le soutien à l'Ukraine et sa volonté affichée de redéfinir les équilibres internationaux rebattent les cartes. En Europe, l'inquiétude grandit face à un allié américain jugé plus imprévisible, tandis que Moscou tente de tester les nouvelles lignes rouges. Au Proche-Orient, 2025 n'a pas apporté d'accalmie. Les affrontements répétés entre Israël et le Hamas, les tensions persistantes avec le Hezbollah au Liban et l'implication indirecte de puissances régionales ont maintenu la région dans un état de quasi-rupture permanente. Chaque flambée de violence a ravivé le spectre d'un embrasement régional aux conséquences mondiales. En Asie, la rivalité entre la Chine et les États-Unis s'est encore durcie. Autour de Taïwan, démonstrations de force militaires, manœuvres navales et incursions aériennes se sont multipliées. Sans franchir le point de non-retour, les deux puissances ont installé un



climat de confrontation où la moindre erreur de calcul pourrait avoir des répercussions planétaires. À ces foyers majeurs se sont ajoutées des formes de conflictualité plus diffuses: cyberattaques contre des infrastructures stratégiques, sabotages, pressions énergétiques, guerre de l'information... De quoi contribuer à faire entrer dans le débat public l'idée d'un monde entré dans une phase de confrontation durable. Sans annoncer une 3^e Guerre mondiale, 2025 aura été l'année où son ombre a cessé d'être théorique, pour devenir une hypothèse prise au sérieux. ■ MP

Les chiffres de la semaine

56 %

des Français reconnaissent acheter trop de nourriture pour les fêtes de fin d'année et 63 % déclarent consommer davantage qu'à l'ordinaire à cette période, selon une étude de Too Good To Go sur les habitudes de consommation des Français à Noël. Pour 43 % des répondants, ce comportement reflète une envie de faire plaisir et bien recevoir, pour 24 % il traduit la peur de manquer alors que 13 % disent céder à l'effet des promotions de fin d'année et 9 % peinent à estimer les bonnes quantités. 77 % des sondés gaspillent pendant les fêtes: 61 % autant qu'à l'accoutumée, 16 % davantage. Le pain arrive en tête des produits les plus gaspillés (57 %), suivis par les accompagnements tels que pommes de terre, légumes salades (26 %) puis les desserts (13 %). Toutefois, l'étude montre que les pratiques évoluent et que la réutilisation des restes de repas de fêtes commence à entrer dans les pratiques: plus de 7 sondés sur 10 déclarent les consommer lors d'un autre repas, 55 % les congèlent, 35 % les transforment dans de nouvelles recettes, et 15 % les partagent avec des proches ou des associations.

11,5

ans, c'est l'âge moyen des voitures particulières en circulation en France au début de l'année 2025, contre 10,3 ans en 2021, selon des données du ministère de la Transition écologique, un tendance directement liée à la crise du marché du neuf, qui contribue à un vieillissement généralisé du parc automobile français. Par ailleurs, le prix des pièces détachées a augmenté de plus de 85 % en dix ans, une progression bien supérieure à celle de l'inflation générale (+20 % sur la même période, selon l'Insee).

100 à 120

millimètres de cumuls enregistrés en moyenne sur la Haute-Corse lors des intempéries qui se sont abattues sur la Corse les 25 et 26 décembre 2025. Dans les régions les plus touchées, comme la Castagniccia et le Nebbiu, les cumuls ont atteint 160 millimètres.

Collectivité de Corse Quoiqu'adopté, le budget 2026 n'a pas convaincu

Débattu le 18 décembre 2025 à l'Assemblée de Corse, le budget primitif de la Collectivité de Corse pour 2026 s'élève à 1,428 Md€. Rappelant qu'il a été élaboré dans un «cadre financier contraint» qui limite en partie les choix budgétaires, le Conseil exécutif assurait cependant qu'il n'entendait pas renoncer à ses «fondamentaux politiques et aux priorités qu'il souhaite soutenir en 2026». Ce budget, faisait-il valoir, visait à la «sanctuarisation» d'un haut niveau d'investissements [315 millions]; d'un recours maîtrisé à l'emprunt [115 millions] et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement [1,19 Md€], dans le droit fil de l'année 2025. À ce propos, soulignait l'exécutif, en fin d'exercice, en matière de dépenses de personnels, les effectifs étaient en diminution de 41 postes, le coût de la masse salariale affichant ainsi une diminution par rapport à l'année précédente, pour la première fois depuis 2018. Avec une évolution des dépenses réelles entre 2025 et 2026 de +2,5 %, le budget consacre 315 M€ aux dépenses d'investissement, 250 M€ à la politique sociale [+3,31%]; 59,40 M€ à l'environnement et la transition écologique; 107,80 M€ à l'enseignement et la formation professionnelle et 74 M€ à l'aménagement des territoires [+ 3,62% par rapport au budget primitif de 2025]. Le montant de recettes est de 2,032Md€, en hausse de 2 %, par rapport à celui de 2025 [1,992 Md€]; l'épargne brute est de 159,97 millions €, en baisse de 1,81 % avec un excédent brut de 183,82 millions € et un taux d'épargne brute de 12,38 %, en baisse de 4,14 %. L'épargne nette, de 94,96 millions €, est en baisse de 5,90 %. La dette s'élève à plus de 1,168 milliard € avec une annuité de remboursement de 97 millions €, son encours de 4,5 %. Les indicateurs de solvabilité estimés au stade de la prévision budgétaire connaissent «une légère dégradation, ou une stagnation», admet l'exécutif tout en assurant qu'ils restent «éloignés du seuil d'alerte». Un optimisme relatif qui n'a pas convaincu l'opposition, pas plus du côté des adversaires politiques de toujours que dans les rangs des anciens alliés, qui n'ont pas retenu leurs coups. Un Soffiu novu pointait une situation budgétaire alarmante, avec des dépenses de fonctionnement et un encours de la dette en hausse constante. Pour Avanzemu «Un mur de dettes est solidement érigé. L'effet ciseau est à l'œuvre et les marges de manœuvre s'amenuisent avec un taux de dépenses qui croît plus vite que le taux de recettes. La trajectoire est mauvaise». Les groupes Un Soffiu novu, Avanzemu et Core in Fronte ont voté contre le budget [28 voix] adopté par 31 des 32 élus de la majorité régionale. ■ AN

Dermatose nodulaire contagieuse Prolongation de la campagne vaccinale

La vaccination préventive et l'interdiction d'introduction de bovins vivants en Corse semblent porter leurs fruits: aucun cas de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) n'a été détecté dans l'île, tandis que de nouveaux foyers se déclaraient en Occitanie et dans les Pyrénées-Orientales, peu après que la ministre de l'Agriculture ait déclaré que la situation était «sous contrôle». L'AFP fait état de 115 foyers enregistrés en France depuis début juin 2025. La Corse a bénéficié pour sa part, en raison de sa proximité avec la Sardaigne, où la maladie a émergé en Europe cette année mais où, également, une campagne de vaccination de tout le cheptel a été déployée, permettant d'enrayer l'épidémie. La campagne de vaccination ciblant l'ensemble du cheptel bovin de Corse devait s'étendre du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025. Au 17 décembre 2025, quelque 25 700 animaux avaient été vaccinés, soit 64 % du cheptel. À la demande de la profession agricole, par arrêtés, la campagne de vaccination et l'interdiction d'introduction de bovins vivants en Corse sont prolongées jusqu'au 31 mars 2026. ■ AN



Photo Jean-Pol Grandmont/Creative Commons



La chronique de Jean Chiorboli

(linguacorsica@gmail.com)

Connaissance de la langue corse et toponymie (INZECCA, INCISA)

Le terme inzecca [«l'entaille», et donc «la gorge, le défilé»] est fréquent en toponymie: Capu a L'Inzecca [Albertacce] 2B, mont; Cresta de L'Inzecche [Albertacce] 2B, cret; Défilé de L'Inzecca [Ghisoni] 2B, dfil; Inzecche [Vivario] 2B, Id. Dans des mots de ce type l'élation de la voyelle initiale < i > devant consonne nasale est courante aujourd'hui comme par le passé. Il s'agit d'une aphérèse contextuelle (élation inverse ou prodélision) fréquente en corse (et ailleurs: en toscan parlé comme dans le Sud de l'Italie où c'est un trait caractéristique). L'emploi est systématique en sicilien [*'m paradisu = in paradisu*] où les convergences sont nombreuses avec le corse [voir *Corse et Sicile: concordances intertyrrhéniques*, J. Chiorboli 1992]; un texte sicilien a même servi à illustrer (de manière surprenante!) «*La poésie dialectale primitive du peuple corse*» (Revue U Muntese, 1962). Le phénomène est parfois signalé à l'écrit par l'apostrophe, par exemple *a 'nzecca* à côté de *l'inzecca*. On a insi *pocu 'mporta* chez De La Foata ou même dans des textes récents bien que la tendance actuelle soit au rétablissement à l'écrit des éissions du langage parlé, ce qui engendre des répercussions dans la morphologie de l'article dont la forme écrite fluctue dans le contexte indiqué. On note aujourd'hui une tendance à la généralisation – par hypercorrection – de ce type même dans les néologismes, les mots savants ou récents: *u indicativu, u insignamentu* (artificiellement substitués à *l'indicativu, l'insignamentu*). Dans la langue parlée en effet l'emploi de l'article *u* est dans ces contextes moins systématique (le fonctionnement est analogue en toscan où on a couramment *lo 'nvito* mais *l'invalido* [voir Fenomenologia dell'elisione nel parlato in Toscana, L. Agostiniani 1989]). L'accroissement de la fréquence du type *u insignamentu* est dû au fait qu'il est perçu comme un marqueur (socio) linguistique, mais la complication qui en résulte (voyelle écrite non prononcée comme dans *issu = ssu «ce»*) fait que l'usage demeure variable (parfois chez les mêmes auteurs). On relève par exemple *u indicativu* à côté de *l'infinitivu* dans la même page d'un manuel scolaire de classe terminale (*Lingua viva. Scola di tarminale*, S. Casta. 1992). Le phénomène en question est difficilement

repérable en toponymie (les cartes de l'IGN présentent systématiquement le type *L'Inzecca*) mais peut se manifester de manière indirecte. En corse *incappellatu* signifie «chapeauté», «couvert de nuages» quand il s'agit du ciel ou de sommets. Le toponyme Monte Ancapellatta ci-dessous est probablement à interpréter comme Monte à *a 'ncappellata* «mont au chapeau» (on dit à propos de Serra di Pignu, sommet souvent nuageux au-dessus de Bastia: *Pignu porta sempre u cappellu*): Monte Ancapellatta (Sarrola-Carcopino) 2A, mont.

Si le type *a 'nzecca* n'est pas observable en toponymie, certains toponymes du type *Ancisa* (le sens est proche de celui d'*inzecca*) pourraient témoigner indirectement de l'aphérèse contextuelle. A partir d'un étymon avec **INC-** ([INCISA est attesté en latin médiéval; cf. CAEDERE «couper»]): on aurait eu la chute de la voyelle suivie de l'agglutination de l'article (interprété comme un mot à voyelle initiale, *bella incisa* = *bella 'ncisa > bell'ancisa*): Punta Di L'Ancisa (Piana) 2A, cap. Le toponyme Foce Incesa pourrait aussi (théoriquement) faire référence à l'éclair (*ancesa/incesta, accendita, accennita*, cf. *accende/incende* «allumer»): Foce Incesa (Porto-Vecchio) 2A, col. Pour les deux exemples cités, la conformation du terrain suggère plutôt le sens de «coupure, entaille (naturelle ou artificielle) dans la roche». On évoquera ici les «noms du défrichement»; d'autres toponymes liés à CAESA pourront avoir divers sens; tous à rapprocher du participe passé de CAEDERE: [SILVA] CAESA «forêt dont on a abattu les arbres», «clairière»: Cesa (Aregno) 2B, Id (pour l'Italie voir Cesa, Cesate, Cesara, Incisa; Dizionario di toponomastica, UTET 1990). Un autre sens courant de *Ancisa* est répertorié par les dictionnaires, notamment par T. Alfonsi (1932) qui en éclaire le contenu sémantique (et par la même occasion le lien avec l'étymon CAEDERE «couper»): «*Ancisa, minaccia fatta con la mano alzata come in atto di tagliar l'aria. Dicono anche incisa* [geste menaçant]».

Le mécanisme de l'aphérèse contextuelle est étroitement lié à celui de la «fausse reconstruction». Le passage de *incisa* à *ancisa* est le résultat de mécanismes de nature différente: chute de la voyelle initiale (phénomène physiologique, arti-



E QUESSA SI CHJAMA L'ELLARA O A LELLERA O A LEDDERA



Certaines agglutinations se sont lexicalisées. On trouve en toponymie aussi bien que dans la langue courante une alternance entre des formes étymologiques et des formes «agglutinées» pour diverses variantes du nom du lierre (HEDERA en latin) : l'ellara, l'ellera à côté de a lellera ; a lellara, ainsi que eddara, eddera, leddera.

culatoire] : *una incisa* > *una 'ncisa*: 1] mauvais découpage du syntagme [phénomène mental, psychologique] : *unancisa* > *un'ancisa* [au lieu de *una 'ncisa*. L'interprétation *un'ancisa*, bien que «fausse» du point de vue étymologique, s'appuie sur des modèles réguliers et courants du type *un'andatura* [allure]. Les deux formes [*incisa* et *ancisa*] font donc partie du lexique corse, au même titre que de nombreuses variantes dues à un mauvais découpage, éventuellement suivi d'une mauvaise reconstruction.

ASPECTS PSYCHOLOGIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉVOLUTION : LELLARA, LISULA.

Le terme d'agglutination désigne la réunion d'éléments appartenant à des morphèmes différents [par exemple un article et un nom] en un seul élément morphologique; le procédé inverse est la déglutination [il s'agit toujours en quelque sorte de mauvais découpage]. Certaines agglutinations se sont lexicalisées. On trouve en toponymie aussi bien que dans la langue courante une alternance entre des formes étymologiques et des formes «agglutinées» pour diverses variantes du nom du lierre [HEDERA en latin] : *l'ellara*, *l'ellera* à côté de *a lellera*; *a lellara*, *ainsi que eddara*, *eddera*, *leddera* [ces dernières non attestés sous cette forme dans les cartes de l'IGN] : Ellara [San-Gavino-Di-Carbini] 2A, Id; Pietra Ellerata [Borgo] 2B, Id; Source de Lellara [Montegrosso] 2B, eau. On a *Vangon'di l'Eddara* chez Jacques Biancarelli [A tempara 'Illi ghjorna 1989]. Les types *eddera*, *leddera* sont attestés dans le Fiumorbu [San Gaviniu], zone linguistique de transition entre Nord et Sud. Les variantes citées sont à rapprocher des multiples résultats romans du latin HEDERA [cf. REW W. Meyer-lübke 1861-1936], notamment toscans ou méridionaux pour lesquels que on a pu faire des rapprochements avec l'arabe [alfonsotoscano.it]. Comme pour *a 'ncisa* devenu *ancisa* ou *l'ellara* devenu *a lellara*, on a donc eu agglutination

de l'article au nom, et restitution d'une nouvelle forme d'article. De même le nom corse actuel de L'Ile-Rousse est Lisula où l'article s'est soudé au substantif [*l'isula* «l'île»] devient Lisula. Mais **lisula* ne fait pas partie du lexique corse [*un'isula* et non **una lisula*]; il n'est attesté qu'en toponymie dans ce cas particulier [on parle d'agglutination non lexicalisée]. Le substantif *isula* seul ou précédé de l'article est présent dans les cartes de l'IGN, [le type Isola, Isolella est toscanisant] : Isula Piana [L'Ile-Rousse] 2B, ile; L'Isola [Sermano] 2B, riv.

Le mauvais découpage peut aboutir à des aberrations. Les noms corses communs *affaccatoghju*, *affaccatoghja* [«belvédère, observatoire, mirador»] sont présents dans la langue courante et dans la littérature: «Affaccatoghju più bellu chè in Santa Lucia ùn ci ne hè per quellu chì si vole piglià a cità sana sana in una volta» [J. Thiers]. Le type est fréquent dans la toponymie: Affacatoghiu [Cambia] 2B, ecar; Capu All'Affacata [Sant'Antonino] 2B, mont; Crete d'Affacatoja [Isolaccio-Di-Fiumorbo] 2B, cret. On a parfois des formes étranges: Petra Facatoggia [Coti-Chiavari] 2A, Id; Petra Faccatoja [Coti-Chiavari] 2A, rocs. Le type Petra Facatoggia relève de la même explication que dans le cas de Bocca Culaghia [IGN = Bocc'Aculaghja «col de l'Aigle»]: on a d'abord l'élosion de la voyelle finale [courante dans le langage parlé *petr'affaccatoghja*] puis un mauvais découpage [*petra *faccatoghja*: **faccatoghja* n'est pas attesté en corse]: *petra affaccatoghja* > *petr'affaccatoghja* > *petra faccatoghja*. Les formes Petr'Affaccatoghja et Petra Faccatoghja [comme Bocc'Aculaghja et Bocca Culaghja] sont en quelque sorte des composés holorimes: bien que composés de mots [?] différents ils se prononcent de la même façon. On peut ici évoquer le toponyme Lava Culo dont la graphie en un seul mot [Lavaculu] est une précaution sage, et sans doute plus conforme à l'étymologie: on peut alors parler de «toponymes construits» [ou «déconstruits»]. ■



THÉÂTRE

Douze hommes en colère

Les jurés d'une cour criminelle viennent de se retirer après avoir entendu les plaidoiries de l'accusation et de la défense au procès d'un jeune homme «de couleur» de 18 ans accusé de parricide. Réunis à huis-clos, ils doivent parvenir à un verdict unanime. Ils sont conscients que la vie d'un homme est entre leurs mains et qu'en fonction de ce qu'ils décideront ensemble, ils peuvent envoyer l'accusé sur la chaise électrique, le déclarer innocent ou retourner dans la salle du tribunal, après de longs débats, pour faire savoir qu'ils ne sont pas parvenus à rendre un verdict.

Les douze hommes prennent place autour de la table puis procèdent à un vote à main levée, onze d'entre eux votent d'emblée pour la culpabilité de l'accusé. Seul le juré n° 8, un architecte, vote non coupable car il n'est pas convaincu de la culpabilité de l'accusé. Compte tenu de la lourde responsabilité qui leur incombe et du poids moral que représente le fait d'envoyer peut-être un innocent à la mort, il va s'efforcer de convaincre les autres jurés de revoir leur verdict ou à tout le moins de les amener à examiner tout ce qui a été dit et démontré ou non lors du procès. Mais certains sont pressés d'en finir et de rentrer chez eux sans tarder, d'autres estiment que du fait de sa couleur de peau, le jeune homme ne peut être que coupable, tandis que d'autres, en le condamnant, tentent d'exorciser leur propres problèmes familiaux. Quelques-uns, cependant, acceptent de réexaminer les éléments exposés par l'accusation. Après avoir été lui-même juré, l'écrivain, dramaturge et scénariste américain Réginald Rose a écrit *Douze hommes en colère* en 1953, d'abord sous la forme d'un scénario de feuilleton radiophonique puis d'une pièce de théâtre. En 1957, la pièce est portée sur grand écran par Sydney Lumet, avec Henry Fonda dans le rôle du juré n° 8. Le film remportera un Ours d'or à Berlin et trois Oscar. Un an plus tard, la pièce est jouée pour la première fois en France où elle a depuis été régulièrement reprise par divers metteurs en scène. La version présentée ici est celle créée en 2017, avec une adaptation de Francis Lombrail (qui incarne également un des jurés) et une mise en scène signée Charles Tordjman. Elle a reçu le prix de la meilleure pièce de théâtre aux Globes de cristal 2018. Le propos n'a pas pris une ride en 72 ans : faut-il écouter une intuition ? sur quoi repose une conviction ? peut-on décréter qu'on a raison sans s'être posé la moindre question ? un présumé coupable n'est-il pas également un présumé innocent ? qui sommes-nous pour juger et décider du sort d'autrui ?

Le 7 janvier 2026 à 20h. Théâtre L'Empire, Ajaccio. **i** 04 95 50 40 86, espace-diamant.ajaccio.fr & www.empire.corsica

EXPOSITION

**Chercher le soleil**

Originaire du Cap Corse, l'artiste plasticienne Sabatina Leccia vit à Montreuil. Adolescente, elle constituait des carnets de paysages imaginaires mêlant dessins, broderies et images collectées dans des magazines. Après un master en textile obtenu au Saint Martins College of Art & Design Londres, elle travaille un temps dans le milieu de la haute-couture avant de s'orienter vers des projets artistiques plus personnels où elle associe la photographie et la broderie, apprise dans l'enfance auprès de ses grands-mères. Elle définit *Chercher le soleil* comme «une quête poétique et plastique, un retour aux origines, à la lumière première. C'est une exploration sensorielle à travers la photographie, le textile, le dessin et la vidéo, pour retrouver cet éblouissement initial, celui de l'enfant qui découvre le monde. Mon premier voyage en Corse, à l'âge d'un mois, marque sans doute ce moment où les premières couleurs du monde sont apparues à mes yeux encore neufs [...] Ce lieu m'a offert mes premières expériences de beauté, mes premiers instants de contemplation, une matière vivante que j'ai voulu traduire en images».

Le 8 janvier au 13 février 2026.

Centre culturel Una Volta, Bastia.

i 04 95 32 12 81 & una-volta.com

SPECTACLE JEUNE PUBLIC

En barque

Une beau dimanche en-soleillé, un joli plan d'eau ceinturé de roseaux et peu fréquenté... Mais pas désert. Déjà, à la surface de l'étang se balancent



tranquillement deux petites barques. À bord de l'une, il y a Michel. À bord de l'autre, il y a Michèle. Ils sont venus pêcher. Ou du moins essayer de pêcher, car il ne sont guère expérimentés. Ils ne se connaissent pas et l'un comme l'autre pourrait être contrarié d'avoir à partager ce petit coin tranquille avec un [e] parfait [e] inconnu [e]. Pourtant, aucun conflit ne naît entre eux, ils acceptent au contraire de voisiner, de discuter, ils ne tentent pas de se faire passer pour un pêcheur chevronné aux yeux de l'autre et assument avec une égale bonne humeur leur maladresse. Aucune importance s'ils n'attrapent pas de poisson, ils sont bien là où ils sont, tels qu'ils sont. Et puis, il y a tant de choses à découvrir, tant de plantes et de créatures à observer dans et autour de cet étang. Alors, avec l'aide d'Ici, l'esprit des lieux, Michel et Michèle vont passer un gracieux dimanche. Peu de paroles, une création musicale pour trombone, du comique de situation, une scénographie colorée qui joue sur l'esprit «petit théâtre de papier», pour ce spectacle de la compagnie belge «Les pieds dans le vent» qui aborde des thèmes tels que le rapport à la nature, le rapport à autrui, la gentillesse, les petits plaisirs simples et l'ouverture d'esprit. À partir de 3 ans.

Le 7 janvier 2026, 10 h. Centre culturel Alb'Oru, Bastia.

i 04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica

Le 15 janvier 2026, 18 h 30. Espace Diamant, Ajaccio.

i 04 95 50 40 86 & espace-diamant.ajaccio.fr

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Elisabeth MILLELIRI

En étrange pays...



L'Insee a publié, le 18 décembre 2025, une mise à jour des populations communales, les chiffres de référence sont ceux des populations au 1^{er} janvier 2023, qui constituent donc la population officielle au 1^{er} janvier 2026.

La population de la France [hors Mayotte] s'établit à 68 094 000 habitants, en augmentation, en moyenne, de 0,39 % par an entre 2017 et 2023, comme entre 2012 et 2017. Cependant, l'excédent des naissances sur les décès a été divisé par un peu plus de deux, passant en moyenne de 225 000 à 100 000 par an. La Guyane, La Réunion, la région parisienne la métropole lyonnaise, présentent cela dit un solde naturel élevé. Mais malgré ce solde favorable, Mulhouse et Paris enregistrent les plus fortes diminutions. Paris connaît ainsi la deuxième plus forte baisse de population, en pourcentage, parmi les communes de plus de 100 000 habitants : l'excédent des naissances sur les décès n'y compense pas le déficit des départs sur les arrivées.

À l'inverse, la population en Corse [355 486 habitants dont 187 180 en Haute-Corse et 168 306 en Corse-du-Sud] s'est accrue de 20 548 résidents entre 2017 et 2023, progressant de 1,0 % par an, soit une croissance démographique supérieure à celle de la France [+ 0,4 %] et la plus forte des régions métropolitaines. L'île présente la fécondité la plus faible de France avec 1,19 enfant par femme en 2024 ; sa dynamique démographique repose exclusivement sur le solde migratoire avec + 4 000 habitants par an, ce qui en fait la région qui affiche la plus forte attractivité [+ 1,2 %].

La Corse ne « fait » donc plus assez d'enfants. Mais est-elle en mesure d'en « fabriquer » comme elle l'a longtemps fait ? Rien n'est moins sûr. Au désir de devenir partie intégrante de ce qu'on a appelé une « communauté de destin » a succédé bien souvent le fait de poser ses meubles dans une région ensoleillée, entre mer et montagne, sans s'encombrer pour autant d'en intégrer la langue ou les traditions -la polémique autour de l'enseignement du corse et du projet académique Scola corsa 2030, en juin dernier, en est un exemple parmi d'autres. Avec pour certains l'espoir avoué d'y croiser moins, ou mieux pas, d'immigrés voire de Français issus de l'immigration. Ou *a minima* de voir les Corses jouer les cerbères pour maintenir le modèle de société auquel ils aspirent. C'est-à-dire, en caricaturant à peine, une population de type caucasien, plus prompte à brandir un

saucisson industriel comme un exorciste de film de série B brandit un goupillon et à clamer ses « racines chrétiennes » qu'à contribuer au denier du culte ou à prêter assistance à son voisin, a fortiori s'il a le mauvais goût d'employer le dialecte du cru. En témoignent les emballements qu'a pu susciter l'affaire de la croix à Quasquara, qui a largement débordé l'agacement compréhensible des Quasquarais. Or il en va de la politique comme du commerce ; dès lors qu'il y a une demande, il y a non seulement une offre mais une stratégie pour doper la demande. À l'émotion et aux questions légitimes suscitées par les faits qui se sont produits à Ajaccio le 20 décembre, après qu'un homme d'origine sénégalaise, armé d'un couteau et menaçant les personnes sur son passage ait été tué par la police, se sont ainsi greffées des harangues qui font plus que frôler le cynisme : faudra-t-il des morts pour qu'il y ait enfin un sursaut ? C'est oublier qu'il y a déjà eu des morts. Sauf à faire peu de cas de Pierre-Louis Giorgi, tué en décembre 2024 lors de la fusillade du Lamparo à Ajaccio qui a fait six blessés ; de l'assassinat de Chloé Aldrovandi en février 2025 ou de celui de Pierre Alessandri, quelques semaines plus tard. Ou à admettre, tacitement, que la préoccupation n'est pas tant d'empêcher des drame et des deuils que de veiller à n'avoir que des meurtriers « bien comme il faut ».

Les chiffres de l'Insee renvoient aussi nombre de Corses à un désarroi alimenté par des faits [disparition de leur langue et même leur accent dans l'espace public, difficultés croissantes à accéder à un emploi pérenne et au logement, emprise mafieuse qui gangrène et tue mais que certains nient ou minimisent pour n'avoir pas à la combattre] et par l'effet de loupe ou même de miroir déformant des réseaux sociaux qui entretiennent désenchantement, ruminations mais aussi exaspération d'être tour à tour montrés en exemple ou conspués par l'opinion, au gré de l'actualité de l'île. Ils expriment le sentiment d'être dépossédés, instrumentalisés, folklorisés, minorisés. Ainsi, nouveaux venus comme autochtones craignent de ne plus être « chez eux ». Reste à voir comment ce souci commun qui ne les rapproche pas pour autant pèsera sur les municipales. ■

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES RENDEZ-VOUS
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



SERVICE
GRATUIT

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences,
fermetures et ouvertures
des services divers



Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Réunions,
colloques,
meetings



Inscriptions,
recrutements,
concours

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.icn-copie.ca/vie-locale-et-diaspora-corse>. The page header includes the ICN logo and navigation links for 'VIE LOCALE & DIASPORA' and 'ACTUALITÉS'. Below the header, there's a section titled 'Vie locale & diaspora corse' with a sub-section 'Événements à venir'. It lists an event for 'Vendredi 6 décembre' at 'Bibliothèque patrimoniale de Bastia' in 2019. A note mentions 'Les langues de France à la bibliothèque patrimoniale de Bastia'. At the bottom, there's a note about a poetry anthology presentation and a copyright notice.